



---  
**VILLE D'ANTIBES**

---  
*Département des Alpes-Maritimes*

---  
*Unité Conseil municipal  
AC/CMJ/SM*

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 AVRIL 2011**

**PROCES VERBAL**

Le VENDREDI 15 AVRIL 2011 à 15h00 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 8 avril 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF**

**Monsieur le Maire** : avant l'ouverture de la séance, je propose que Monsieur Didier ROSSI, Directeur du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis présente un diaporama portant sur le compostage individuel et collectif, l'état d'avancement de nos projets ainsi que celui des Semboules et avec votre autorisation, on l'écoute :

**Monsieur Didier ROSSI** : merci Monsieur le Président. Comme vous l'avez indiqué, la présentation va se faire en deux volets : le premier concernera le compostage individuel et le compostage domestique, c'est une opération qui avait été mise en place par la CASA dès 2007 et le deuxième volet de cette présentation concernera le compostage collectif et le compostage de quartier. C'est une opération qui est diligentée par le Syndicat de Traitement « UNIVALOM » et c'est donc Elodie GRECO, Ingénieur au Syndicat qui vous fera la présentation.

Sur le compostage domestique (voir document de présentation annexé au CD du Conseil municipal du 13 mai 2011).

Je vais laisser la parole à Elodie GRECO qui va vous présenter :

- le compostage collectif.

**Madame Elodie GRECO** : bonjour mesdames et messieurs, je me représente, Elodie GRECO, Chargée de Mission au sein du Syndicat UNIVALOM plus connu sous le nom de SIDOM pour la plupart et la majorité d'entre vous.

Je suis venue ici pour vous parler du compostage collectif de quartier des déchets de cuisine des Semboules. (Voir présentation annexée sur le CD du 13 mai 2011)

**Monsieur le Maire** : merci Madame. Comme vous le savez, le tri sélectif sur la CASA est plutôt un succès, elle a été récompensée doublement, récemment, pour le tri des déchets et la valorisation. Nous avons maintenant une usine qui récupère l'énergie sur 10.000 foyers. Il faut que l'on continue à essayer de valoriser les déchets au maximum et en particulier les déchets verts. Il y a l'opération école qu'avait lancée Anne Marie BOUSQUET qui fructifie bien et qui, en même temps, a une valeur pédagogique. On a aussi des cantines scolaires qui alimentent nos centres de déchets verts et puis cette opération pilote menée aux Semboules. Je pense que dans l'avenir ces opérations peuvent éventuellement se multiplier dans d'autres quartiers et faire en sorte également que l'on puisse récupérer le compost pour les habitants du quartier et qu'ils aient ainsi un juste retour des efforts accomplis pour notre environnement.

Merci à cette collaboration entre la CASA, UNIVALOM, et la Ville d'Antibes.

Est –ce que vous avez des questions avant que les intervenants ne partent ?

**Monsieur AMAR** : je voulais souligner que les Semboules était le site pilote pour le tri sélectif, c'est là qu'il a débuté, aussi je pense que c'est le quartier qui paraissait le plus adapté pour commencer l'expérimentation de composteurs car le terrain et l'emplacement convenaient bien à UNIVALOM et à la Ville pour faire un composteur qui devrait être uniquement réservé, dans un premier temps, aux « Semboulois ».

**Monsieur le Maire** : oui on va essayer, que tout le monde ne vienne pas du Département mais si c'était le cas ce serait un signe de succès et on le multiplierait tout de suite.  
Merci donc de cette présentation, et à bientôt.

Si vous souhaitez faire des demandes de composteurs, Monsieur ROSSI vous les proposent à 15, 25, 35 €, selon le volume et l'utilisation en bois ou en plastique. Il vous les livre et vous explique comment cela fonctionne !

Nous allons maintenant ouvrir la séance proprement dite avec l'appel nominal et je passe la parole à Monsieur le Premier Adjoint

\*\*\*

### **APPEL NOMINAL**

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations :

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET,  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE,  
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI,  
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS,  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN,  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE,  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

#### Absents :

M. André PADOVANI

*Présents : 38 / procurations : 10 / absent : 1*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire** : il y a les motions, pas l'émotion, j'ai le dépôt de quatre motions, deux proposées par le Groupe la Gauche et l'Écologie et deux proposées par le Groupe PS et les Verts.

**Monsieur le Maire** : deux motions du Groupe la Gauche et l'Écologie l'une concernant le Foyer Inch'Allah et la deuxième la fermeture des classes :

**Madame DUMAS** : grâce à une donation qui date de plus 60 ans, le Conseil Général est gérant de deux villas à Antibes, La Palombière et la villa Inch'Allah dédiées au foyer de l'enfance depuis des décennies. Ce foyer d'urgence à taille humaine pour les enfants de parents dits défaillants ou les enfants des familles expulsées, est historiquement installé dans ce site remarquable, il permet à des enfants de retrouver structure et repère.

Malheureusement, la stratégie du Conseil général semble purement comptable, il envisage un regroupement de plusieurs structures au futur Centre de La Trinité en construction et livré en 2012.

Nous connaissons l'appétit des promoteurs immobiliers si par hasard le Conseil général avait envie de vendre ce site.

Nous disposons d'un peu de temps pour éviter le pire c'est à dire la vente de ce domaine et du coup l'absence de structure à Antibes pour les enfants en difficulté sociale ou familiale.

C'est pour cela que nous vous présentons la motion suivante :

*« Réuni en séance le 15 avril 2011, le Conseil municipal dit son refus de voir disparaître ce foyer d'urgence et s'oppose à toute idée de vente des lieux. »*

*Le Conseil municipal confie à Messieurs Georges Roux et Eric Pauget, conseillers généraux et adjoints à la mairie d'Antibes, de porter l'exigence de pérenniser cette structure de foyer de l'enfance Inch'Allah auprès du Conseil général. »*

**Monsieur le Maire** : quand j'ai lu votre motion, j'étais inquiet. Puis j'en ai discuté avec Georges Roux et Eric Pauget. J'ai été totalement rassuré et même je vous annonce des bonnes nouvelles :

- la première, vous l'avez dit, le Conseil général, malgré le contexte économique et financier particulièrement difficile, construit actuellement un Foyer de l'Enfance sur la Trinité et c'est donc plutôt une bonne nouvelle sur les Alpes-Maritimes et pour les enfants qui sont en difficulté ;

- la deuxième c'est que le foyer Inch'Allah est une structure ancienne et relativement vétuste puisque vous avez dû le voir il y a peu de temps et il est urgent de reconstruire sur ce site un foyer plus adapté, à taille humaine, à la fonctionnalité que nécessitent ces enfants.

La construction d'une nouvelle structure aux normes, plus fonctionnelle et mieux dimensionnée, nécessite d'accueillir les enfants pendant la durée des travaux qui vont se dérouler sur le Foyer Inch'Allah, dans une autre structure, à savoir celle de la Trinité dont la construction sera terminée fin 2012. Donc fin 2012, il y aura un transfert des enfants Inch'Allah à la Trinité, on commencera les travaux à ce moment là sur Inch'Allah et les deux conseillers généraux ont déjà défendu le projet destiné à permettre à la nouvelle structure d'accueillir les enfants en difficulté.

Donc, j'espère que vous êtes totalement rassurés d'autant plus qu'il existe sur Antibes deux autres maisons du Foyer de l'Enfance, d'une capacité totale de 20 places. Nous ne sommes pas dans une situation de pénurie et en réalité il y a un nouveau Foyer à la Trinité qui va se terminer en 2012, ensuite il y aura un nouveau foyer à Antibes sur le site Inch'Allah.

Aussi, on en rediscutera à ce moment là mais je vois mal comment le Conseil général se mettrait à vendre à quelqu'un d'autre, s'il en avait eu l'intention, ce n'est même pas un conditionnel, c'est un irréel du présent que je vous présente comme forme, s'il en avait eu l'occasion, la Ville d'Antibes se serait portée évidemment acquéreur parce qu'elle aurait trouvé là le moyen d'avoir une action sociale mais ce n'est pas la peine puisque le Conseil général a l'intention de rénover cet espace et de ne transférer les enfants que durant la période de travaux effectués sur Inch'Allah.

Vous comprenez donc Madame DUMAS que je ne propose pas, compte tenu de ces informations que je tiens de Monsieur PAUGET et de Monsieur ROUX, votre motion et je vous propose même de la retirer compte tenu des informations rassurantes que je viens de vous apporter.

**Madame DUMAS** : simplement pour vous dire que je relayais en effet des inquiétudes syndicales de salariés qui sont venus nous rencontrer et vu les informations que vous venez de nous donner, en effet, on retire la motion.

**Monsieur le Maire** : je vous en remercie ; en même temps que les syndicats syndiquent et que les politiques fassent de la politique, c'est bien aussi, même si on doit écouter tout le monde. Aussi si les syndicats avaient une inquiétude, ils auraient dû aller voir les responsables du Conseil général qui leur auraient apporté très probablement les mêmes propos que je viens de tenir et qui auraient non pas inutilement encombré le Conseil municipal mais qui auraient évité que vous soyez obligés de retirer une motion qui était l'objet de votre inquiétude relayée par les syndicats.

Je vous remercie de ce retrait et on peut passer à la deuxième motion concernant la fermeture des classes et la suppression de postes d'enseignants dans les écoles de la Ville d'Antibes. Je vous écoute Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : Monsieur le Maire, vous avez parlé au début de la séance d'émotion et de motions, permettez moi juste de faire une petite digression et d'ailleurs j'en profite y compris pour vous remercier parce que je sais que vous êtes intervenu pour le jeune AVETIK du lycée Jacques Dolle et je voulais annoncer aux collègues qui sont dans la salle, je sais qu'il y en a d'autres qui sont intervenus, que la décision du Préfet des Alpes-Maritimes a été cassée ce matin par le Tribunal Administratif, y compris en condamnant le Préfet à 1000 € d'amende. La famille AVETIK s'installe aujourd'hui dans notre Département et je crois que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde.

Sur la motion que nous présentons sur les fermetures de classe, je vous fais remarquer que Inch'Allah et la Palombière permettent à l'école du Cap d'avoir des enfants puisqu'ils sont scolarisés dans cet établissement et je crois que sans eux il y aurait aussi un vrai problème dans cette école.

Je vais vous lire la proposition que l'on fait de déclarer que réuni en séance, le 15 avril 2011, le Conseil municipal refuse les fermetures programmées d'une classe élémentaire, à la Tournière, à la Fontonne et à Juan Gare :

*Le Conseil municipal vous demande Monsieur le Député-maire d'intervenir dans les plus brefs délais auprès de l'Inspection académique pour porter ce refus et garantir de bonnes conditions d'accueil et de réussite dans le service public d'Education des enfants de notre Ville.*

Il n'est pas trop tard puisqu'il y a eu dans les 24 h des classes qui étaient fermées et qui, aujourd'hui, sont bloquées dans d'autres communes donc je pense qu'il est encore temps d'intervenir pour ces trois classes de ces trois écoles.

**Monsieur le Maire** : merci Monsieur PIEL, bien sûr comme vous le savez, l'Inspecteur d'Académie rencontre le Maire de la Commune et le Conseiller général Georges ROUX sur ces fermetures éventuelles.

Pour ma part j'ai toujours défendu une situation simple c'est le nombre d'enfants qui définit le nombre de classes et ce n'est pas le nombre de classes qui définit le nombre d'enfants.

Il y a donc des endroits où paradoxalement, moi je m'attendais, je le disais tout à l'heure en réunion de la Majorité, à ce que la Tournière avec les logements faits au terrain TDF et attenants, il me semblait qu'il allait y avoir un afflux de population, voit son effectif augmenter. Il y a un recul de la population d'enfants, en même temps on voit des fluctuations avec une augmentation aujourd'hui dans les maternelles qui laisse prévoir qu'il y aura peut être une augmentation des classes et des volumes d'enfants dans les écoles, dans l'avenir.

Toujours est-il qu'on était entendus sur le fait que n'ayant pas une vision particulièrement objective de ce qui se passerait à la rentrée, aujourd'hui les chiffres que nous avons c'est qu'il ne fallait surtout pas fermer Paul Doumer parce que l'on était pratiquement certains que cette maternelle allait avoir des effectifs en nombre suffisant et que sur les trois autres endroits, et en particulier sur Juan, il serait un peu compliqué de maintenir une classe, bien que cette école soit portée, vous le savez, avec une communauté éducative de grande qualité et en même temps par la Ville d'Antibes qui tient à faire l'égalité des chances sur cette école qui subit quelques difficultés.

Nous sommes donc tombés d'accord avec l'Inspecteur d'Académie sur la non fermeture de l'école Paul Doumer et sur le « blocage » des autres écoles.

Quelle a été ma surprise lorsque j'ai vu qu'on fermait quatre classes et qu'il n'y avait pas de discussion sur les postes, je suis immédiatement intervenu avec Georges ROUX. Il y a eu une réunion, comme vous le savez, lors du Conseil Départemental de l'Education nationale, finalement Paul Doumer ne ferme pas et les trois autres écoles restent en suspens sous réserve qu'elles n'aient pas les effectifs voulus. Effectivement, on est au dessous d'un effectif qui tourne autour de 23/25 par classes et dans ces trois écoles et si c'était le cas, je ne m'opposerais pas à une fermeture. Si, en revanche, on se trouvait à être 28 ou 29 par classes, à ce moment là je reprendrai mon bâton de pèlerin. Je crois que la meilleure façon, nous avons vécu des ouvertures et des fermetures de classe, est qu'il vaut mieux se fier sur les effectifs des enfants et d'exiger l'ouverture d'une classe supplémentaire à tel ou tel endroit. En effet, cela nous arrivera compte tenu de la démographie et en particulier dans certains quartiers d'Antibes et si on veut avoir la capacité d'exiger l'augmentation du nombre de classes lorsqu'il y a plus d'enfants, il faut accepter aussi la diminution de classes quand il y en a moins.

Voilà la raison pour laquelle je ne peux pas accepter la motion telle qu'elle est rédigée aujourd'hui mais vous savez que je suis extrêmement vigilant pour que les classes ne soient pas en surnombre et que les enfants aient en face d'eux des enseignants de qualité, motivés, et qui puissent effectuer leur travail dans les meilleures conditions.

**Madame MURATORE :** nous avons aussi une motion vous demandant d'intervenir auprès de l'Inspection académique pour qu'elle revienne sur les suppressions de postes dans les écoles d'Antibes et nous précisions les augmentations d'effectifs qui sont plutôt prévues. Les effectifs dans les trois écoles visées, puisqu'on met de côté la maternelle Paul Doumer, ne sont pas en diminution à la rentrée et puisque vous avez parlé de Juan Gare, cette école tourne à une moyenne de 24 enfants par classe ce qui signifie que si l'on ferme une classe, ces élèves vont être répartis et on arrive donc à un effectif de 28 élèves par classe pour lequel vous avez dit que vous vous mobiliserez. Les effectifs ne sont pas en diminution et si vous fermez une classe, les enfants vont être répartis, il va y avoir des classes à deux niveaux dans ces écoles et on est au chiffre que vous annonciez : 27 à 28 par classe.

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas exactement ainsi que cela se passe, vous le savez, en réalité il y a les inscriptions et pour obtenir un maintien des effectifs à Juan Gare, il faut qu'il y ait tout l'effort pédagogique des enseignants, de la mairie, pour faire en sorte que l'on continue à inciter les parents à y aller. Il y a eu des problèmes à une certaine période, ils n'y sont plus, on a fait ce qu'il fallait là-dessus. C'est la dernière des classes que l'on ferme compte tenu du fait que c'est un endroit où il y a un certain nombre de difficultés et l'on préfère que les classes soient plutôt allégées. Mais en réalité je crains que l'effectif objectif c'est du 23 et que l'objectif que nous allons avoir à la rentrée va être autour de 21-22.

On peut donc difficilement expliquer que lorsque l'on passe 27 il faut faire une classe supplémentaire mais que quand on descend au dessous de ce chiffre là alors que les parents les inscrivent dans d'autres écoles, comme cela est possible aujourd'hui, on a un certain nombre de difficultés pour dire qu'on maintient les classes.

Je crois qu'il faut regarder comment les inscriptions se feront à la rentrée et prendre les décisions à ce moment là en fonction des situations qui vont se trouver et jusqu'à présent que ce soit sur Biot, sur Vallauris, sur Antibes, chaque fois qu'il y a eu objectivement un afflux d'enfants au-delà de ce qui était attendu, il y a eu une réaction de l'Inspection d'Académie qui a fait que l'on a porté la réouverture ou la non fermeture de la classe.

Dont acte, j'ai les mêmes préoccupations que vous, je ne suis pas totalement insensible au fait qu'en particulier en certains endroits, il vaut mieux avoir des classes allégées mais restons sur cette optique : Sur Paul Doumer, on a eu l'accord de l'Inspecteur d'Académie, il n'était pas question que la classe ferme, pour les trois autres regardons en fonction des effectifs qui vont arriver et essayons à la fois d'être pragmatiques et utiles dans l'action.

Je ne serais donc pas favorable à cette motion car c'est une motion qui ne laisse pas de latitude à la discussion et au dialogue au moment de la rentrée.

**Madame MURATORE :** sur la fin de votre intervention, je précise que notre motion disait bien : où les augmentations d'effectifs sont prévues, aussi si on regarde les trois écoles...

**Monsieur le Maire** : non elles ne sont pas prévues.

Madame **MURATORE** : mais si on a la Tournière l'effectif était de 345, en prévision il y a 350 élèves ; à Juan Gare il y avait 188 élèves et en prévision il y en a 189 ; et à la Fontonne il y avait 274 élèves et en prévision on est à 275. On ne comprend donc pas pourquoi on va fermer des classes alors que les effectifs se maintiennent ?

**Monsieur le Maire** : parce que nous sommes avec des chiffres où ces classes sont depuis longtemps sur la sellette et on est à un niveau départemental d'enfants par classe qui est bien inférieur à notre moyenne départementale.

**Madame MURATORE** : et il faut supprimer 16.000 postes à la rentrée 2011 !!

**Monsieur le Maire** : je suppose que les groupes la Gauche et l'Ecologie et PS et les Verts fusionnent leur motion. Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Contre le rejet de la motion : 9 (Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M.DUJARDIN, M.MOLINE, M.PIEL, M.LA SPESA, Mme DUMAS, M.AUBRY, Mme MURATORE)**

**Pour le rejet de la motion : 39 (le groupe Majorité)**

La motion est donc **REJETEE à la majorité des voix par 39 voix pour sur 9 contre.**

Nous passons à la troisième motion relative aux huiles de roche mère dites « de schiste » :

**Madame MURATORE** : je ne vais pas relire tout le texte parce que je suppose que tout le monde l'a lu, je souhaite insister sur quelques points, de plus depuis on en a beaucoup parlé et il y a donc des précisions à apporter.

- d'une part le ministre a mandaté le même organisme pour mener l'expertise que celui qui a validé les permis de recherche, c'est quand même important ;

- d'autre part on nous dit qu'on est sur une phase d'exploration et qu'on n'est pas encore dans l'exploitation, or c'est peut être très technique mais je me suis bien documentée, la technique utilisée pour l'exploration correspond à de l'exploitation et il est impossible dans cette technique de faire de l'exploration simplement puisque l'exploitation est liée, c'est la même technique, c'est la même quantité d'eau, c'est le même forage, donc l'exploitation elle est là même si on nous dit que c'est de l'exploration.

De plus, la position du Premier Ministre n'est pas claire et il nous semble important de rester vigilant, aussi nous émettons le vœu :

- premier point : que l'Etat suspende et abroge les permis actuellement instruits ou déjà octroyés de recherche ou d'exploitation de gaz de schiste, au moins sur le territoire des Alpes-Maritimes puisque la zone de Brignoles décale. Je suis très au fait sur les débats, même d'hier, on est sur des paroles et non pas sur des actes c'est pour cela que nous demandons un engagement plus ferme.

- deuxième point : décide d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche mère, saisisse la Commission nationale du Débat public en vue de l'organisation d'un débat public portant sur l'exploitation des hydrocarbures de roche mère et depuis il y a même des propositions pour organiser des conférences de citoyens sur ce thème, soumette à enquête publique les permis d'exploration et d'exploitation compte tenu que les modifications du Code des Mines qui ont été prises par décret en décembre suppriment complètement toute enquête publique avant exploitation ou exploration, merci.

**Monsieur le Maire** : sur le fond, je suis d'accord avec vous Madame MURATORE, mais votre motion est satisfaite , d'abord parce qu'il y a une proposition de loi qui émane de l'UMP, du groupe Socialiste, qui dit exactement ce que vous dites et que le Conseil des Ministres a décidé, le Premier Ministre en réponse à l'Assemblée nationale s'en est fait le porte parole, qu'il y aurait suspension des exploitations et même des

explorations en vue d'exploitations qui ne sont pas loin effectivement de l'exploitation et puis qu'en même temps il y aurait jamais d'exploitation, d'exploration, sans consultation publique, sans enquête publique.

Donc je crois qu'on est tous préoccupés, je vais quand même signaler à la fin de mon intervention qu'il n'y a aucune possibilité que cela se fasse sur Antibes Juan les Pins au cas où quelqu'un pourrait penser qu'on allait forer aux Semboules, ce n'est pas ici !

J'imagine où l'on pourrait se promener avec des pancartes : « non à l'utilisation des huiles de schiste », que les antibois et les juanais se rassurent, ce n'est pas ici, c'est un débat national et ce débat national a été tranché sur le fait que c'est non à l'exploration, non à l'exploitation, c'est oui à la systématisation des enquêtes publiques et c'est décidé non pas uniquement par des propositions de loi mais c'est décidé en Conseil des Ministres.

Je n'ai que la possibilité de vous demander de retirer votre motion si vous le voulez bien parce que nous partageons les mêmes préoccupations et que pour une fois, il y a des moments de grand bonheur à l'Assemblée nationale, tout le monde est d'accord aussi à l'Assemblée nationale, et même dans le Gouvernement et même à l'intérieur du Gouvernement, ce qui est quand même assez exceptionnel dans la Vème République ! Voilà !

**Monsieur PIEL** : oui on peut se demander d'ailleurs comment on a pu délivrer des autorisations d'exploration, il y a du avoir un ministre furtif qui a du à un moment donné signer des permis... !!

**Monsieur le Maire** : il y a du y avoir un manque de vigilance si je reprends les termes qui ont été utilisés !

**Monsieur PIEL** : simplement nous voterons nous la motion si elle est maintenue du Groupe PS et les Verts ; je voudrais dire à Michèle MURATORE que l'on ne se contente pas du territoire de la Commune d'Antibes et des Alpes-Maritimes, on souhaite que ce soit national, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'aujourd'hui il y a des manifestations partout, en Provence, en Ardèche, Marseille, Aix, etc. Donc aujourd'hui nous ne sommes pas encore convaincus, malgré les propositions de loi qui émanent de tous les groupes à l'Assemblée, il faut que tout cela soit réglé et qu'on ne laisse pas la possibilité par un quelconque subterfuge de retrouver à un moment donné de nouveau une exploration, etc..

Je le dis tout simplement parce que le territoire de la Casa lui est concerné, pas la Commune d'Antibes, je ne le pense pas ou alors en offshore mais cela se saurait.

Par contre la CASA est concernée avec le plateau de Caussols qui est touché par le permis de Brignoles, il pourrait y avoir là la filiale de Total qui a déposé ce permis d'exploration et qui pourrait très rapidement, si rien n'est fait, et pour l'instant rien n'est fait, mettre en place ces équipements.

On fait confiance et on est vigilants mais si la motion est maintenue, nous la voterons pour ces raisons.

**Monsieur le Maire** : pour vous rassurer une dernière fois je vais vous lire le texte de la proposition de loi qui émane du groupe Majoritaire et qui sera examinée le 10 mai, je le résume, vous l'avez :

- l'interdiction, en application de la Charte de l'Environnement, de l'exploration et de l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, par des forages verticaux comme par des forages horizontaux suivis de fracturation hydraulique de la roche ;

- l'abrogation des permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels ;

- que les permis exclusifs de recherches ne puissent être accordés que dès lors qu'ils auront été précédés d'une enquête publique.

C'est la procédure qui est la procédure européenne et on est très en retrait de cette procédure. J'imagine donc que cette proposition de loi qui sera examinée le 10 mai sera votée à l'unanimité.

**Madame MURATORE** : nous maintenons notre motion et puisque vous êtes si convaincu il y a un collectif « non au gaz de schiste » qui se met en place dans les Alpes-Maritimes et si vous pouvez y participer ce serait bien parce que le point..

**Monsieur le Maire** : écoutez c'est peut être un tout petit peu plus fort dans la position qui est la mienne plutôt que de signer des pétitions, de signer une proposition de loi, de la faire adopter à l'Assemblée nationale et d'en faire une force de loi, c'est peut être plus efficace et moins démagogique.

**Madame MURATORE** : il ne s'agit pas de signer une pétition, il s'agit d'apporter votre voix de député.

**Monsieur le Maire** : je suis bien conscient que la question que vous me posez a une portée nationale, j'ai la chance d'être député et donc dans ce cadre là je vous lis la proposition de loi que vous connaissez, vous l'avez sous les yeux, il y a à peu près la même que celle qui émane de votre parti et qui va être votée, je l'espère à l'unanimité, le 10 mai. Il y a donc un petit côté, je ne dis pas ridicule, mais superfétatoire de ma part de proposer une motion qui reprend exactement la loi qui va être votée à l'Assemblée nationale avec l'accord du Gouvernement et de l'opposition, cela fait beaucoup.

Alors on peut toujours en rajouter et en rajouter mais il me semble que, sans vouloir offenser personne ici, c'est peut être plus fort une loi qui est votée à l'Assemblée nationale, qu'une motion qui est votée au Conseil municipal.

Vous la maintenez ? Moi je propose que la Majorité s'abstienne pour dire que nous sommes d'accord sur le fond mais que cette motion me paraît inutile dans l'état actuel des choses.

Alors qui est pour la motion ? 5 (M.PIEL, M.LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M.AUBRY)

Le Groupe Majorité s'abstient considérant qu'il est d'accord sur le fond et que la loi arrive le 10 mai.

*Arrivée de Madame CANOVA – la procuration à Monsieur le Maire s'annule  
Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1*

**Monsieur Le Maire** : nous passons aux questions de l'ordre du jour que nous allons inverser avec votre autorisation car Monsieur GONZALEZ doit quitter la séance plus tôt pour assister à une réunion avec Madame la Sous Préfète en Sous Préfecture. Je vous propose donc de passer aux questions n°s 1-01 à 1-06.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

### **MONSIEUR JEAN-PIERRE GONZALEZ**

01-1 - CHEMIN RABIAC ESTAGNOL - AMENAGEMENT - DEMOLITION D'UNE CONSTRUCTION - DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur GONZALEZ** : ce foncier a été acheté en 1992 et aujourd'hui les services ont besoin de la démolition de cette construction pour permettre l'élargissement du chemin de Rabiac-Estagnol. Il convient donc d'approuver le principe de la démolition du bâtiment situé au 377 chemin Rabiac Estagnol dans le but de sécuriser la voie de circulation et d'autoriser le dépôt par Monsieur le Maire d'une demande d'autorisation de démolir concernant le bâtiment communal précité, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, définies à l'article R. 423-1

**Monsieur le Maire** : intervention de Monsieur LA SPESA.

**Monsieur LA SPESA** : nous avons beaucoup de mal à comprendre cette délibération ; vous nous proposez la démolition d'une maison afin d'élargir le chemin de Rabiac Estagnol. Vous rajoutez que l'accès de ce bâtiment est dangereux et qu'il faut procéder à la sécurisation de la voie.  
Alors si nous n'avions pas regardé avec attention cette situation, nous aurions approuvé la délibération, comme nous le faisons systématiquement lors de cas semblable.

Et si l'on consulte le PLU avec le projet d'élargissement des voies, on constate que l'élargissement de la voie Rabiac-Estagnol se fait juste avant la maison et surtout de l'autre côté de la rue et ne touche pas ladite



maison. De plus la disparition éventuelle de cette maison n'entre pas dans le cadre de la sécurisation du carrefour puisqu'entre cette maison et le carrefour se trouve une autre maison.

De plus le carrefour sera sécurisé si on se réfère toujours au PLU, de l'autre côté, il n'est pas prévu que la maison qui est entre le carrefour et la maison dont on parle aujourd'hui, ne soient touchée.

Au-delà que nous ne comprenons pas pourquoi vous nous faites une présentation inexacte de la situation, nous ne pouvons tolérer la disparition d'une possibilité de logement pour une famille en difficulté, d'ailleurs pouvez vous nous dire quelles ont été les raisons invoquées pour justifier du droit de préemption ? Dans la délibération vous affirmez que cette maison est ancienne mais cela ne veut pas dire insalubre, aussi nous vous proposons d'investir les 40.000 € prévus pour la démolition à la rénovation du logement. De plus afin de sécuriser l'accès et d'agrandir un peu l'espace, la Commune peut acquérir la toute petite parcelle mitoyenne, qui est cadastrée 99. Donc ce que nous vous proposons c'est de loger une famille dans le besoin, c'est bien plus intéressant que de détruire sans raison apparente. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** juste deux précisions, la première c'est qu'il y a eu des personnes qui ont été hébergées dans cette maison en attendant, deuxième précision le motif de la DUP c'était l'élargissement et le PLU je vais céder la parole à Monsieur Jean Pierre GONZALEZ, je pense que les informations que vous avez sont erronées.

**Monsieur GONZALEZ :** en partie, où elles ont été mal comprises ou bien mal expliquées par les services. En ce qui concerne le PLU, les élargissements qui y figurent sont des élargissements avec des réservations foncières qui n'appartiennent pas à la Commune. Dans la mesure où justement la parcelle en question appartient à la Commune nous n'avons pas besoin de faire de réservation foncière et de le marquer dans le PLU. Il se trouve que les services de la Ville (DRI) ont besoin d'une partie de cet espace pour réaliser des travaux.

Le Maire vous a répondu sur le reste, donc le PLU je vous le rappelle, ne marque les emplacements réservés en élargissement que lorsqu'il n'est pas propriétaire des terrains ; il n'y a pas de mauvaise information.

**Monsieur le Maire :** on ne détruit pas pour le plaisir, on a gardé cette maison vingt ans et on y a hébergé des personnes en difficulté, c'est parce que les services nous disent qu'ils vont faire les travaux et qu'ils en ont besoin.

**Monsieur LA SPESA :** dont acte, par contre même si je prends en compte ce qui vient d'être dit, si vous nous aviez dit que la maison d'après serait touchée et celle-ci n'est pas une parcelle de la Commune, on aurait dit effectivement il faut élargir la voie de ce côté mais ce n'est pas le cas et franchement on ne voit pas à quoi va servir cet élargissement, quand on a le plan devant les yeux, c'est criant.

**Monsieur GONZALEZ :** les travaux effectivement sont faits dans un premier temps sur cette parcelle et il s'avère que les services qui, justement, réalisent en face des travaux, ont le souci de prendre une partie de cette parcelle pour l'élargissement à cet endroit. Il se trouve c'est vrai que dans un second temps, sans doute nous aurons besoin de l'élargissement dans le carrefour et donc de la seconde parcelle.

Pour l'instant les travaux se font en sachant en outre que sur cette maison il y a d'énormes frais à faire pour la garder en bon état et en possibilité de location.

**Monsieur le Maire :** nous passons au vote, j'espère que Monsieur LA SPESA est convaincu, qui est contre ?

**Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY), a :**

01-2 - COURS MASSENA – PARCELLE COMMUNALE SECTION BR N°343 – TOILETTES PUBLIQUES ET LOCAL DE REMISAGE A PROXIMITE DE LA HALLE DU MARCHE PROVENCAL – RAVALEMENT DE LA FACADE – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur GONZALEZ :** il s'agit simplement d'approuver le principe de la rénovation des locaux situés Cours

Masséna et dont les références cadastrales sont Section BR n° 343 et d'autoriser le dépôt par Monsieur le Maire d'une demande d'autorisation d'urbanisme concernant le bâtiment communal précité.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

01-3 - PLACE JEAN AUDE - REALISATION D'UN POLE DE PROXIMITE – DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

**Monsieur GONZALEZ** : nous avons acheté en 2002 un local de 351 m<sup>2</sup> qui a commencé d'ailleurs à être utilisé en tant que mairie annexe. Maintenant en plus de la Police municipale qu'on veut y adjoindre, il sera créé un poste de bureau pour les agents de recensement à l'étage ainsi que pour l'Etat-Civil.

Il convient donc d'approuver le programme de réaménagement des locaux situés au n°1 Place Jean Aude et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisation urbanisme et à solliciter les subventions pour la réalisation de cet équipement de proximité auprès des différents organismes institutionnels.

01-4 - LOCAL COMMERCIAL SIS 15 AVENUE DU GRAND CAVALIER - CESSION - CHOIX DU CANDIDAT

**Monsieur GONZALEZ** : nous avons acheté ce local en 2001 pour les besoins du service, pour la somme de 213.428.000 €. C'est un local de 260 m<sup>2</sup>, nous n'en avons plus besoin, nous l'avons donc loué à titre précaire en attendant. Nous l'avons ensuite mis à la vente en 2007 et aucune suite n'a été donnée. Nous l'avons donc remis à la vente en 2010 pour une valeur des Domaines de 416.000 €, baissée à 374.000 €.

Nous n'avons eu aucune offre sauf après coup, auquel cas la Commission, dans son unanimité, a décidé de prendre les offres qui sont arrivées après, sous réserve que l'une au moins ait atteint le prix demandé. Une seule offre avec condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire a été faite et c'est par la Sté Restauration d'Art et Artisanat qui a confirmé cette offre.

**COUPURE FIN FACE A CASSETTE 1  
CASSETTE 1- FACE B**

**Monsieur PIEL** : nous avons déjà exprimé notre position à cette vente. Nous avons même annoncé que cela finirait en braderie. Voilà on y est ! En 2007, vous nous annonciez une vente à hauteur de 500.000 €. Vous précisiez même que c'était le prix plancher, les Domaines estimaient eux ce local à 468.000 €. Aujourd'hui vous le vendez de gré à gré, bien sûr en plus de l'heureux bénéficiaire. Il y a deux autres acheteurs qui se sont portés candidats mais franchement quand on lit les offres, ce n'est pas sérieux ! Et c'est donc l'utilisateur actuel du local qui est l'heureux bénéficiaire pour la modique somme de 374.000 € pour un bien acheté par la Commune en 2001 au prix de 273.438 € ! On voit que l'écart sur dix ans, y compris, il y a peut être eu la période de crise, mais avant il y a eu une période d'inflation au niveau de l'immobilier très importante, on est très loin de la culbute qui était annoncée.

Vous avez indiqué que c'était acheté pour le service, on a passé un peu de temps à regarder dans le dossier, quel service ? S'il devait y avoir un service qui s'installait là, je pense qu'il était identifié ! On n'a pas trouvé. Donc, il fallait acheter impérativement ce bien pour un service qui en avait grand besoin sauf qu'il a disparu et que le bien est vendu aujourd'hui au prix plancher, plus que plancher !

Alors dans cette affaire, il y a des gagnants, évidemment, il y en a deux : celui qui a vendu à la Commune et celui qui a acheté à la Commune, mais je crois que pour la Commune et les contribuables, nous sommes les perdants dans cette affaire.

**Monsieur le Maire** : moi il me semble qu'on a fait un tout petit bénéfice entre les neuf ans qui se sont passés, de l'ordre de quelques 100.000 € et qu'en même temps ce n'est pas moi qui fixe les prix. Ce sont les Domaines, plus ou moins 5 %, plus ou moins 10 %.

Nous avons donc acheté au prix des Domaines. On revend au prix des Domaines dans les mêmes conditions où l'on était.

Quand au service, M.GONZALEZ peut vous le préciser, il s'agissait de la Reprographie. Finalement quand les

services du Bâtiment se sont rendus sur place. Ils ont constaté qu'il y avait un certain nombre de difficultés de travaux à faire et qu'ils étaient mieux à l'endroit où on les a mis aujourd'hui. On a donc trouvé un autre local, on le revend, non pas sans avoir fait le tour des services et aucun n'a trouvé intéressant de s'y installer. Aussi à louer un local commercial, à mon avis, il vaut mieux le vendre.

**Monsieur PIEL** : hors micro inaudible

**Monsieur le Maire** : en tout cas, il y a de l'argent qui rentre dans les caisses de la Commune. Ce n'est pas une opération totalement négative. Jean-Pierre GONZALEZ

**Monsieur GONZALEZ** : oui Monsieur le Maire. Je crois qu'effectivement si on avait voulu faire vraiment une opération immobilière et revendre, on aurait choisi un bien mieux placé, plus valorisant, etc. Mais, Monsieur PIEL, des opérations de ce type, je veux bien en faire tous les jours pour la Commune car si vous trouvez un placement financier qui donne autant de bénéfice au bout de dix ans, dites le moi parce qu'au moins on fera fructifier les finances de la Ville ! On indiquera à Monsieur SEITHER qu'il faut placer l'argent à tel endroit pour avoir un tel rendement. Quand vous dites « les contribuables sont fâchés » et bien moi, je pense qu'ils seraient plutôt heureux de voir que finalement leur argent a été bien placé et qu'on en retire aujourd'hui, sans perte, un bénéfice qui est largement supérieur à ce que n'importe quel produit financier aurait pu donner

**Monsieur le Maire** : il vaut mieux en effet l'avoir acheté que de placer l'argent !

**Monsieur PIEL** : je trouve que le droit de préemption pour placement financier, au niveau de l'utilité publique, je ne le connaissais pas et je viens de découvrir qu'il y a un droit de préemption pour faire des affaires financières, ce n'est pas mal !!

**Monsieur GONZALEZ** : ne déformez pas mes paroles Monsieur PIEL !

**Monsieur le Maire** : écoutez, il se trouve qu'il y avait une utilisation. Ladite utilisation était non adaptée et on a donc loué ce bien qui nous a rapporté en loyer. Maintenant on le vend et on le vend bien plus cher que si on avait placé le même argent dans une banque en attendant ou que l'on avait lancé un emprunt. Aussi ; on a plutôt réalisé une bonne opération financière et si on pouvait faire une opération de ce type par jour, le contribuable trouverait que ce n'est pas de l'argent perdu. C'est au contraire de l'argent gagné et qui vient à abonder les investissements lourds que nous faisons en ce moment.

Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS), a :**

01-5 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA BRAGUE - RESTAURATION CAPACITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU DE SON DEBOUCHE EN MER - REALISATION DES TRAVAUX SUR LA PARCELLE AL 27 - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur le Maire** : il y a une petite présentation.

**Monsieur GONZALEZ** : oui c'est Monsieur CURINIER qui va présenter ce projet.

**Monsieur CURINIER** : bonjour je me présente Emmanuel CURINIER, Chargé de Mission au Service Eaux pluviales. Je vais donc vous présenter l'opération de restauration capacitaire et environnementale de la Brague au niveau de son débouché en mer.

C'est un projet de lutte contre les inondations qui fait partie des travaux prioritaires à réaliser sur la rivière de la Brague à Antibes et qui ont été définis par une étude réalisée en 2004.

*( Présentation du diaporama, voir document de présentation annexé au CD du Conseil municipal du 13 mai).*

**Monsieur le Maire** : , merci Monsieur Curinier, merci aussi à tous les partenaires qui permettent à la Ville de n'investir que 22,5 % du montant total de la facture. Je crois que tout est dit, Monsieur GONZALEZ ? Tout est dit, pas d'interventions ? Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

## Adopté à l'unanimité

### 01-6 - PALAIS DES CONGRES - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF - DECLASSEMENT DES VOLUMES RELATIFS AUX COMMERCES

**Monsieur GONZALEZ** : je vous rappelle que dans la délibération du 29 mai 2009, le Conseil municipal a prononcé le déclassement et la sortie de la voirie et qu'une délibération prise le même jour a approuvé le choix de SAS Antibes Invest ainsi que les termes du bail emphytéotique administratif et le principe de la division volumétrique de l'ensemble immobilier.

Aujourd'hui, il s'agit de classer dans le domaine privé les volumes 1000, 2000 et 4000 c'est-à-dire correspondant aux commerces et au parking et :

- **de confirmer** le principe d'une division en volume du futur Palais des Congrès et d'approuver en tant que de besoin, l'état descriptif de division volumétrique comprenant les servitudes ;

- **de procéder** à la désaffectation et au déclassement des volumes désignés alloués aux commerces et au parking pour les intégrer au domaine privé communal selon l'état descriptif de division volumétrique susvisé ;

- **d'approuver**, en tant que de besoin, la constitution de la servitude d'accès aux ascenseurs monte charge desservant le restaurant du dernier étage situé dans le volume 1000 au profit de l'Office Relais du Palais des Congrès situé dans le volume 3000 et **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir

**Monsieur le Maire** : l'explication est simple : pour avoir un bail commercial et la Ville d'Antibes le sait un tout petit peu, il faut être sur du domaine privé et pas sur du domaine public. Quand on est sur du domaine public, on n'a pas le droit d'avoir un bail commercial et donc pour offrir la possibilité d'avoir des baux commerciaux sur l'ensemble de la zone commerciale, il faut donc passer dans le domaine privé. C'est la raison pour laquelle nous faisons un déclassement sur les volumes qui ne seront pas affectés, bien sûr, au Palais des Congrès mais sur les volumes qui sont affectés à la zone commerciale.  
Interventions de la Gauche et l'Ecologie ainsi que du PS et les Verts.

**Madame DUMAS** : c'est en effet une nouvelle phase du dossier Palais des Congrès. Je dirais malheureusement toujours sans étude sur la capacité de cet équipement à accueillir un nombre intéressant de congrès. Je sais que ce matin vous avez annoncé une étude de marché que nous n'avons jamais vue.

**Monsieur le Maire** : pas du tout, je n'ai pas annoncé une étude de marché. Il y a une étude de marché Ménégghetti

**Madame DUMAS** : que nous n'avons jamais vue.

**Monsieur le Maire** : c'était l'époque où c'était la Communauté d'Agglomération qui finançait l'ensemble de la phase préparatoire et ils sont à votre disposition. Si vous me la demandez, je vous la communique. Il n'y a aucun problème.

**Madame DUMAS** : heureusement qu'on écoute les radios parce que comme cela on est au courant que cette étude de marché existait.

**Monsieur le Maire** : on a un peu délibéré là-dessus.

**Madame DUMAS** : délibéré ? Non, en tout cas je n'étais pas là !

**Monsieur le Maire** : sur le bail emphytéotique, il me semble qu'on a un peu délibéré tout de même !

**Madame DUMAS** : sur le bail emphytéotique oui mais sur la fameuse étude de marché non !

**Monsieur le Maire** : vous êtes contre le palais des congrès. Le bail emphytéotique, c'est donc normal que vous soyez contre la division en volume.

**Madame DUMAS :** je termine. Pas d'étude économique non plus de l'implantation de ces locaux commerciaux. Quelle étude des types de commerces a été faite ? Quelle concertation des commerçants actuels aux alentours ? On continue le projet malgré tout cela. En effet, nous ne sommes toujours pas convaincus de l'utilité de ce type d'équipement.

**Monsieur le Maire :** Madame DUMAS, il n'est pas possible de dire que les commerçants n'ont pas été concertés. Je les ai même rencontrés hier soir et s'il y a bien une chose sur laquelle ils sont tous d'accord, c'est qu'il faut ouvrir le palais des congrès et Anne Marie Dumont en est témoin comme Jacqueline Bouffier.

Le deuxième point, c'est qu'il y a eu des études. Je suis désolé si vous les aviez réclamées, vous les auriez eues. Avant de reconstruire, il y a réflexion et une étude a été confiée au Cabinet Ménégghetti, volume du palais des congrès, volume des surfaces commerciales, volume de l'impact. Ensuite une demande auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie : est ce qu'elle considère que c'est une zone commerciale qui est suffisamment dense, moins dense, etc.. ?

Premier projet refusé à l'unanimité sur ma demande parce que la surface commerciale était trop importante et l'impact environnemental négatif. Aussi dire qu'il n'y a pas eu d'études, je peux vous les fournir quand vous voulez !!

Que vous soyez contre un bail emphytéotique, c'est une chose ; que vous contestiez en conséquence la division en volumes qui est absolument nécessaire du fait de ce bail, c'est votre problème aussi, mais ne me dites pas qu'il n'y a pas eu d'études là-dessus. Je peux vous les fournir et ne me dites pas non plus que les commerçants de Juan les Pins ne réclament pas un palais des congrès avec l'activité économique et le parking au dessous.

**Madame MURATORE :** oui il y a toujours confusion entre le palais des congrès et la zone commerciale. Nous rappelons notre opposition au montage financier du BEA. Nous rappelons les textes en vigueur sur le BEA : « *il doit avoir pour objet l'accomplissement pour le compte de la collectivité territoriale d'une mission de service public où la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité* ». Dans le cas présent, il s'agit d'une zone commerciale et de murs destinés à l'aménagement d'un palais des congrès, l'exploitation étant prévue en Délégation de Service Public. Plusieurs jurisprudences excluent de tels projets du BEA et je cite : « *on ne peut pas considérer que l'implantation d'un espace commercial soit d'intérêt général* ».

La délibération d'aujourd'hui porte sur le déclassement de la zone commerciale pour permettre à l'aménageur de l'exploiter, à aucun moment, tout au moins à notre connaissance, à titre d'éléments de comparaison, l'évaluation de la location ou de la vente des commerces n'a été prise en compte dans le chiffrage, ou tout au moins nous n'avons eu l'information.

On constate que l'installation de l'Office de Tourisme de Juan les Pins dans ces bâtiments ce qui ne paraît pas être une très bonne idée, va entraîner pour la Ville le paiement d'un loyer de 86.000 € par an, pendant cinquante ans, plus les majorations de loyer bien sûr, à mettre en parallèle au loyer payé par la société à la Ville, donc nous sommes contre aussi, bien entendu c'est logique.

**Monsieur le Maire :** je rappelle la délibération : c'est un déclassement des volumes relatifs aux commerces pour permettre des baux commerciaux. La délibération est tout à fait conforme à un bail emphytéotique qui est justement de donner à un privé la construction. Il remet un service public et il amortit ce service public qu'il remet en faisant une activité privée et qui amortit bien entendu l'ensemble.

50 millions d'euros pour construire l'ensemble : parking, zone commerciale, palais des congrès, coût pour la ville, 7 millions d'euros. Si on avait construit le parking et le palais des congrès, c'était 25 à 32 millions d'euros selon les estimations. Cela veut donc dire que la Ville d'Antibes a plutôt fait, là aussi, pardonnez moi de le dire, une bonne affaire et que l'on ne va pas me faire croire qu'un palais des congrès n'a pas d'activité économique, c'est fait pour cela. Qu'il y ait une activité commerciale à côté d'une activité économique, cela me paraît aussi assez normal. Si vous allez au palais des congrès de Paris, et c'est là que j'ai eu l'idée de lancer cette opération, il est entouré de commerces et il y a même des cinémas, un parking en sous sol, ce n'est pourtant pas autre chose qu'un palais des congrès.

Donc, oui il y a eu les études. Oui, c'est parfaitement légal. D'ailleurs, si ce n'était pas légal, il y aurait eu un contrôle de légalité et Dieu sait si on a pris à la ville d'Antibes le nombre de précautions nécessaires avec des

juristes internes et des juristes externes pour confirmer qu'on était bien dans les clous !

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

*Retour aux questions du Maire*

*Départ de Monsieur GONZALEZ – Procuration à Monsieur le Maire*

*Présents : 38 / Procurations : 10 / Absent : 1*

Retour aux questions rapportées par Monsieur le Maire

## **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DES 17 DECEMBRE 2010 et 21 JANVIER 2011 - PROCES-VERBAUX - ADOPTION

**Monsieur le Maire :** il convient d'adopter les procès verbaux de ces séances, j'ai une demande d'intervention de l'Union pour Antibes Juan les Pins, Mme RAVEL.

**Madame RAVEL :** Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du mois de décembre 2010, sur la délibération 01-1 portant amélioration de l'habitat et approbation de l'avenant n° 4 pour EPF, vous avez déclaré, alors que j'étais absente pour les raisons que vous connaissez, que je devrais être rassurée de savoir que l'insalubrité avait été votée par l'ensemble du Conseil municipal, y compris par le Front National.

J'ose espérer que vous n'avez pas voulu sous entendre que j'avais quelques accointances avec ce parti politique, ce qui est faux, d'autant que je n'en ai avec aucun autre.

Cette petite intervention me paraissait absolument nécessaire afin que chacun d'entre vous sache que je suis parfaitement apolitique et que seule la probité et le dévouement de l'homme qui prend en charge la Commune compte à mes yeux. J'espère avoir ainsi dissipé la confusion qui s'était emparée de certains esprits jusqu'à ce jour.

Pour le reste je m'en remets sans conviction à vos dires car ce sont bien les administrations, pourtant parfaitement au courant depuis longtemps de l'existence de cet ilot insalubre, qui ont omis le caractère humain, auquel je suis, comme vous, particulièrement sensible, de cette situation qu'elles auraient pu traiter bien avant !

Aujourd'hui j'apprécie qu'enfin et malgré tout, ces personnes soient mieux relogées et de les retrouver dans le quartier dans de meilleures conditions. Il ne s'agit en effet pas d'un foyer Sonacotra qui dénature l'environnement mais d'un lieu de résidence où 32 personnes isolées partagent 12 logements aménagés en chambres individuelles et des sanitaires et cuisine en commun ce qui peut éventuellement porter atteinte aux relations humaines. Même dans un palais doré la cohabitation n'est pas source de bien être, espérons que cette expérience nous fera réfléchir pour l'avenir.

**Monsieur le Maire :** très bien. Je n'ai jamais amalgamé qui que ce soit à quoi que ce soit. J'ai simplement constaté que lorsque je proposais ce dont vous vous réjouissez aujourd'hui, vous étiez en face de moi en train de distribuer un certain nombre de tracts qui disaient que nous faisons une chose qui était ignoble et qui aboutirait à une situation dangereuse. Personne n'est maître de l'avenir et je suis très heureux de constater que vous ne vous associez pas à l'époque au Front National qui distribuait des tracts analogues. Parfait, dont acte, et je prends acte que vous considérez que ce qu'a fait la Ville d'Antibes, elle l'a fait dans la légalité et qu'en même temps que ce qu'elle a réalisé aujourd'hui, elle l'a fait dans l'intérêt général, c'est parfait voilà.

Après je ne me suis pas relu mais je n'ai jamais dit que vous étiez au Front National.

**Madame RAVEL :** et bien cela le laisse sous entendre mais toute cette situation aurait pu être réglée bien avant puisqu'elle date depuis 1967.

**Monsieur le Maire** : c'est vrai mais lorsque l'Administration de la Ville d'Antibes a fait toutes les propositions les plus humaines possible pour que l'on rentre dans le cadre de la loi et pour que l'on puisse reloger les personnes sur le site en laissant le propriétaire dans l'endroit où il était, il a préféré aller dans un contentieux, il a été condamné au pénal et on s'est trouvés ensuite dans une situation dans laquelle devant son refus réitéré à la suite d'une nouvelle délibération du Conseil municipal, la proposition que je lui ai faite a été refusée. Et donc, il a été indemnisé financièrement et il n'a pas été expulsé manu militari et on a construit ce que l'on devait construire avec l'aide de l'Etat.

**Madame RAVEL** : oui vous aviez besoin du terrain pour que l'Etat prenne en charge la construction.

**Monsieur le Maire** : si vous avez eu l'impression qu'il y a eu un amalgame, il n'y en a pas eu et si vous venez me dire que j'ai bien fait de faire ce que j'ai fait, malgré les pressions contraires qui pouvaient s'exercer pendant des périodes électorales et au moment où je vous ai rencontrée, j'ai eu l'impression que vous étiez opposée à ce projet puisque pendant une période électorale, vous distribuiez des tracts en disant qu'il ne fallait pas que je fasse ce que j'ai fait, je suis content qu'après avoir été élue, vous soyez d'accord avec moi.

**Madame RAVEL** : je n'ai pas forcément dit que j'étais d'accord avec vous, Monsieur le Maire. Je dis simplement ce qui était fait est bien à l'heure actuelle, ce qui aurait dû être fait bien avant, pourquoi a-t-on attendu la loi SRU pour agir ?

**Monsieur le Maire** : il y a cinquante ans il n'y avait pas les mêmes lois et je n'étais pas là.

**Madame RAVEL** : et bien justement, à l'époque vous n'étiez pas là mais lorsque l'on prend une entreprise, Monsieur le Maire, on prend le passif et l'actif.

**Monsieur le Maire** : et bien justement j'ai pris ce passif et je l'ai réglé selon la loi, voilà et personne ne peut le contester !

Il n'y a pas d'autres interventions ? Non.

Il n'y a pas à rectifier ce que j'ai dit puisqu'il n'y a pas d'amalgame et c'était donc une précision que vous souhaitiez apporter et je vous serais reconnaissante de nous fournir votre texte, comme cela nous l'annexerons et il n'y aura pas là d'ambiguïté. J'avais cru comprendre que vous aviez dit que c'était bien ce qui avait été fait, il me semblait mais là aussi probablement il y a un amalgame de ma part !

Ceci étant dit, le procès-verbal tel qu'il est avec l'annexe explicative de Mme RAVEL peut donc être adopté.

Qui est contre, qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après avoir pris en compte les observations de Mme RAVEL concernant le procès-verbal du 17 décembre 2010, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, a ADOPTE** les procès-verbaux des séances des 17 décembre 2010 et 21 janvier 2011.

## 00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

**Monsieur le Maire** : vous avez la liste de ces décisions, j'ai les demandes d'intervention de tous les groupes.

**Monsieur MOLINE** : Monsieur le Maire, brièvement, concernant l'avenant n°2 de mars, je dirais encore une augmentation de 15,20 % d'un marché de progiciel, peut-on connaître les raisons de cette augmentation ?

**Monsieur le Maire** : je suis désolé Monsieur Moline mais je n'ai pas en tête tous les marchés publics qui sont passés par la Ville d'Antibes. Je m'engage à vous fournir toutes les explications en fin de séance.

**Monsieur PIEL** : Monsieur le Maire, tout d'abord pour commencer quelques félicitations sur la modération des loyers que vous octroyez aux heureux bénéficiaires lors du renouvellement de leurs baux. Je me permets de vous rappeler deux demandes récurrentes sur ces baux précaires, il y en a un certain nombre :

- que nous soit remise la liste des locataires des logements que la Commune gère en direct et nous souhaiterions que ces locations soient gérés par le Service Logement de la CASA qui est compétent, y compris à travers le bailleur social de référence qui est la SACEMA.

Donc sur ces arrêtés :

- par exemple, l'arrêté n°3 qui porte sur un trois pièces pour 431,26 € par mois. Ce logement est renouvelé à la même famille, j'allais dire de gré à gré, mais en tout cas de mère en fils et depuis 1986 ;

- l'arrêté n°4, un trois pièces aussi un peu plus grand, 80 m2 pour un loyer mensuel de 520 € ! Franchement 520 € ce n'est pas le prix du marché, c'est le moins que l'on puisse dire, à Antibes ;

- l'arrêté n°17, lui aussi porte sur un trois pièces, moins cher, 436 € pour un logement qui avait été acquis en 1991, là aussi grâce au droit de préemption, pour un équipement public. A l'époque, les locataires étaient déjà dans ce logement, je crois même qu'ils étaient les propriétaires ;

- enfin l'arrêté n°28 porte lui sur un quatre pièces pour 730 € !

Alors une nouvelle fois, je dis que nous nous félicitons de cette mansuétude mais nous regrettons que les 1400 familles qui attendent un logement social depuis des années n'en profitent pas !

Un autre arrêté a retenu notre attention, il s'agit du n°25 qui porte sur une renégociation de prêt avec Dexia. Pouvez-vous nous confirmer que cela ne fait pas partie des fameux prêts « toxiques » ? Je ne suis pas un spécialiste mais j'ai quand même compris que la sécurisation qui est annoncée dans l'arrêté ne l'était que pour deux ans alors que le prêt court jusqu'en 2027. Le taux est de 4,95 %, il ne me semble pas être vraiment très avantageux.

Enfin pourquoi cette question n'a pas été présentée en Commission des Finances ?

Je pense que c'est le cœur de métier de cette Commission de traiter ce genre de question. Je ne l'ai pas vue passer. J'aurai pu poser la question à ce moment là. J'aurais eu, je pense, des informations un peu plus complètes.

Enfin dernier arrêté qui me pose problème : la Ville prête gracieusement les ateliers mécaniques à la CASA, une demi journée par semaine. Cela ne me semble pas de bonne gestion, en tout cas pour les finances communales, d'autant plus que j'ai cru comprendre que la CASA avait les moyens. Pour nous, une location nous semble être la bonne solution et cela peut se faire de façon tout à fait tranquille par une convention entre la CASA et la Ville. Je crois qu'il est bien que vous soyez Président de la CASA et Maire d'Antibes mais je pense que ce genre de convention se passe sans problème et que c'est pour le bien des finances de la Commune.

**Monsieur le Maire :**

- **premièrement sur les personnes** : elles ont un âge respectable. Elles sont là depuis longtemps et ont des revenus modestes. Je ne vais pas faire la même réponse que Mme Ravel mais en 1986, vous étiez peut être là, moi je n'y étais pas. Ces personnes là étaient logées dans des conditions qui étaient sur le plan de la légalité peut être un peu différentes d'aujourd'hui. J'ai cru comprendre que vous étiez contre les expulsions. Vous n'envisagez pas que je les expulse et vous n'envisagez pas non plus que je monte de manière immodérée l'ensemble du loyer sur des personnes qui sont à revenus modestes ! S'il y avait des locataires particulièrement riches qui soient à cet endroit là, que votre remarque soit justifiée oui. Mais ce n'est pas le cas vous le savez. Ce sont des locataires âgés qui sont là depuis longtemps. J'applique donc une revalorisation minimale et je l'assume. Et puis quand les gens partiront, cela rentrera dans le domaine public de la Ville et à ce moment là ce sera attribué ;

-**sur l'emprunt structuré que vous évoquez**, on l'avait déjà indiqué. Sur la trentaine d'emprunts qu'il y a à la Ville d'Antibes il y en a un qui est à un indice mixte et en partie sur le franc suisse. Et donc comme le franc suisse, dans la période actuelle, a un tout petit peu augmenté et que l'euro n'a pas exactement suivi la même proportion, nous avons renégocié ce prêt pour la même période de deux ans. C'est un taux qui est à 4,87,50 %. Ce n'est pas un très mauvais taux dans l'état actuel des choses. Donc André Luc Seither et les Services financiers ont renégocié le prêt, comme on le fait assez régulièrement ; ce qui permet sur un court terme d'avoir un taux faible. Je rappelle que cet emprunt, justement parce qu'il était antérieurement indexé sur d'autres choses et qu'il n'était pas fixe, a rapporté à la Ville, dans les deux dernières années, 800.000 €.



Donc on ne peut pas toujours gagner, de temps en temps on gagne moins, et je félicite donc André Luc SEITHER d'avoir eu une excellente négociation puisqu'après avoir retenu le bénéfice de cet emprunt qui est le seul à ne pas être fixe, on se retrouve dans une situation où l'on ne perd pas au moment où l'on aurait pu perdre.

- **sur la convention avec la CASA** : oui on peut très bien faire une convention de mise à disposition entre la CASA la Ville. Faisons-la ! C'est une mise à disposition de matériel. On écrira : « le Maire d'Antibes demande en taux horaire ceci et cela au Président de la Communauté d'Agglomération, » la double signature sera relativement rapide et puis je ne vois pas d'inconvénient.

Ensuite, sur ce qui se pratique entre la CASA et la Ville d'Antibes, lorsque les sommes sont extrêmement modiques dans un sens comme dans un autre, on ne facture pas parce que cela complique énormément l'ensemble de l'organisation. Enfin vous l'aurez compris, en réalité, l'atelier de la régie de ramassage des ordures ménagères assurait déjà antérieurement les réparations lorsque c'était à la ville. Aussi, je ne vais pas instituer une régie de réparations à la CASA pour réparer les outils de la CASA alors qu'il y a déjà un atelier à la Ville d'Antibes. J'ai même demandé à Monsieur PINTRE, à Monsieur GUIDOBALDI et à Monsieur Laurent CARRIE de faire en sorte que l'on mutualise de plus en plus nos moyens et que sur ces choses là on ait la mutualisation qui soit la plus complète et la plus avancée possible.

**Madame MURATORE** : plusieurs points :

- **sur l'emprunt** : nous aussi, nous souhaitons disposer d'un point précis sur l'état de la dette communale car le tableau - annexe 4 du BP 2011 fait apparaître encore des emprunts à des taux élevés qui mériteraient peut être d'être négociés. Nous avons une question : les établissements bancaires avec lesquels traite la Ville ont-ils signé la charte de bonne conduite ? Je rappelle que cette charte prévoit : « *les grands axes de la politique d'emprunt et de gestion de dette seront présentés à l'Assemblée délibérante par l'exécutif local afin qu'elle définisse la politique d'emprunt et de gestion de la dette que l'exécutif doit mettre en œuvre. Elle s'engage en outre à rendre compte de manière régulière à l'Assemblée délibérante les opérations qu'elles ont menées en matière de gestion active de la dette* ».

Il nous semble que la seule information dans le cadre des délégations à Monsieur le Maire ne répond pas à ces préconisations ;

- **sur les marchés** : nous retrouvons encore un avenant au marché pour mission d'assistance à la mise en œuvre de la DSP pour l'eau alors que le 25 octobre, vous nous disiez, je cite : « *non je n'ai pas besoin d'avenant* » ;

- **en ce qui concerne les machines à voter** : depuis le Conseil municipal du 6 avril 2007 et déjà au détour d'une délégation à Monsieur le Maire, il n'y a pas eu de débat au Conseil municipal sur la décision de continuer ou pas les machines à voter. Il me semble qu'au vu de l'expérience de plusieurs élections, ce débat serait nécessaire ;

- **sur le skate park** : nous constatons des modules complémentaires. Nous regrettons que le dossier complet n'ait pas été présenté au Conseil municipal, même si la délibération précisait qu'il s'agissait d'une première tranche. Les élus ont voté et découvrent des achats supplémentaires. Il aurait été normal d'avoir une présentation et un coût global du projet ainsi que le planning de mise en œuvre, année par année ;

- **sur la salle de théâtre au Tribunal** : là aussi des marchés successifs sans appel d'offres, pourtant plusieurs appels d'offres ont été lancés. Nous souhaiterions avoir des précisions sur ces travaux ;

- nous constatons un marché de **prestations désherbage des accotements et des trottoirs** des voies communales et un marché d'entretien des aires en gazon naturel et stabilisé de leurs abords.

Nous avons demandé au Conseil municipal du 17 décembre que ces travaux soient confiés soit à un ESAT, soit à une entreprise d'insertion, ce en quoi vous aviez été d'accord, je cite : « *soit on a une clause d'insertion sociale forte, soit on s'adresse à des entreprises dans ce cadre* ».

Nous renouvelons donc notre demande de faire appel, pour ce type de travaux, à un ESAT ou à une entreprise d'insertion.

Par rapport à la clause d'insertion sociale, nous souhaiterions avoir un point depuis qu'elle a été votée par le

Conseil municipal, les marchés sur lesquels elle a été appliquée, les entreprises qui ont été retenues, les modalités d'application et de contrôle de cette clause, merci.

**Monsieur le Maire** : je veux bien que l'on passe tout en détail, que l'on relise tout et que l'on donne des explications sur tout. On peut prendre cette optique Mme Muratore, pourquoi pas.

Mais, quand vous me demandez là le nombre d'entreprises que l'on a utilisées avec des clauses d'insertion sociale pendant l'année, je ne sais pas faire. Je sais globalement les choses comment elles fonctionnent mais je ne peux pas avoir tout en tête. Si vous me demandez si nos emprunts sont structurés ou pas, je vous réponds, parce que ce sont des choses sur lesquelles, à un moment donné, on a sollicité mon avis, on a pris des décisions ensemble, et je le sais.

Si vous me demandez si les banques ont signé la charte, bien sûr. C'est Dexia, la Société Générale, la Caisse d'Epargne. Il est évident qu'ils l'ont signée.

Si vous me dites que fait on pour les machines à voter ? J'attends que cela s'apaise, parce que chaque année de vote, il y a toujours des gens qui s'interrogent sur une possible triche avec les machines à voter. Ce n'est pas plus mal de dire, de montrer que là où il n'y a pas de machines à voter, le résultat est le même que là où il y a la machine à voter. Aussi avant de passer à la globalisation de la machine à voter qui pourrait entraîner une suspicion dans les esprits pervers, pas les vôtres, de certaines personnes qui pourraient s'étonner qu'un tel ait réalisé tel score à tel endroit, je préfère rester dans le statu quo qui nous permet d'évoluer en toute transparence et en même temps en efficacité.

En ce qui concerne les marchés sans appels d'offres, il n'y a pas de marchés sans appels d'offres, ou sans mise en concurrence, ni au théâtre, ni à aucun autre endroit.

Il y a des procédures. Elles sont avec des seuils. Ce n'est pas moi que vous accusez là, ce sont les services, mais les services sont extrêmement scrupuleux. Il n'y a aucun souci là-dessus.

Et sur le nombre d'entreprises qui ont une clause sociale sur le désherbage de la Ville, je ne sais pas.

Donc, si vous voulez que la réponse vous soit donnée en Conseil municipal, vous me faites une liste antérieurement et je répondrai à tout. Si vous voulez des réponses un peu plus globales à des questions telles que celles posées par M. PIEL ou par M.MOLINE, à ce moment là, j'essaie d'y répondre.

Entre temps j'ai une réponse pour M.MOLINE. Effectivement, le montant en euros est de 1 710 € sur le contrat de maintenance sur le logiciel d'analyse de la fiscalité. Effectivement, c'est 15 % d'euros de plus que la fois d'avant mais c'est un contrat de maintenance pour le logiciel d'analyse de la fiscalité et c'est aussi une assistance téléphonique du progiciel d'analyse de la fiscalité, de l'analyse des rôles des taxes d'habitation et taxes foncières, de l'analyse des fichiers fonciers et cadastrés, du fichier des locaux vacants dont la Commune possède le droit d'utilisation.

Ce sont eux qui ont le marché et cela fait 15 % de plus, 15 % sur 1700 €.

Je suis prêt à donner toutes les explications parce que j'ai totalement confiance dans les services, je sais qu'ils sont scrupuleux à l'euro près. Mais s'il vous plait, quand c'est technique, faites moi la liste et on vous fournit l'ensemble des réponses, y compris verbalement, et à ce moment là, je me rafraichirai la mémoire juste avant d'entrer ! Quand c'est politique, je vous réponds.

Je vous avoue que je ne savais pas qu'on avait un marché de maintenance de logiciel de la fiscalité locale qui coûtait 1710 € ! Voilà maintenant, je le sais et je vous livre l'info !

N'ayant pas d'autres interventions, vous avez pris acte de ce compte rendu, il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales en PREND ACTE.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur le Maire** : il s'agit du renouvellement pour les années 2012 et 2013 de la convention relative à la réalisation des d'examens complémentaires de pneumologie « exploration fonctionnelle respiratoire » avec le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins pour l'année 2011 ;

Pas d'interventions ? Qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### 00-4 - PERSONNEL - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE SOMMES DUES A LA VILLE AU TITRE DE REVERSEMENTS DE TRAITEMENT

**Monsieur le Maire :** vous avez vu que ce sont des traitements versés par erreur mais vous avez également constaté que ce sont des personnes en grande difficulté et que j'ai donc pris la décision avec votre accord si vous l'approuvez, de remettre ces versements de traitement.

Pas d'interventions ? Qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

#### 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - ARRETS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES - CONTROLE EXPERIMENTAL - CONVENTION AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES MARITIMES ET LE SERVICE MEDICAL DE LA REGION PACA - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur le Maire :** il s'agit de la convention locale relative au contrôle, à titre expérimental, des arrêts de travail des fonctionnaires territoriaux par la Caisse Primaire d'Assurance maladie des Alpes Maritimes et les services du contrôle médical placés près d'elle.

J'ai une intervention des groupes la Gauche et l'Ecologie et du PS et les Verts.

**Madame DUMAS :** nous ne voterons pas cette délibération pour une simple raison : cela devient insupportable les annonces de loi de votre majorité basées sur des perpétuelles suspicions d'arnaques des salariés et sur de perpétuelles culpabilisation des salariés et en particulier des fonctionnaires.

En plus, votre majorité se porte volontaire dans notre Ville pour mettre en place cette surveillance, ce flicage des fonctionnaires territoriaux. Franchement est ce que la loi de financement de sécurité sociale 2010 ne pourrait pas expérimenter la suppression des exonérations de cotisation sociale qui s'élèvent à plus de 33 milliards d'euros, plutôt que de faire croire que la seule raison de déficit de ce budget est l'absentéisme des salariés et plus particulièrement des fonctionnaires !

**Madame MURATORE :** nous non plus nous ne voterons pas ce texte. Nous ne comprenons pas l'utilité de cette expérimentation. Il n'est pas choquant de contrôler. Les contrôles existent, ont toujours existé. Toutefois, pourquoi cette expérimentation ? Les fonctionnaires sont des salariés comme les autres. Ce ne sont pas des souris de laboratoire néo libéral. Il n'y a pas de raison de les suspecter plus que d'autres salariés. Il me semble que la Sécurité Sociale a d'autres missions à assurer que cette mission spécifique de contrôle des fonctionnaires territoriaux.

**Monsieur le Maire :** il y a une phrase quand même dans ce que dit Mme MURATORE, effectivement des contrôles il y en a toujours eu. Ils sont **indispensables**. Rien n'est plus grave à mes yeux qu'une fraude à la solidarité. Aussi dans ce contexte là, il y a des contrôles sur les impôts, dans la fiscalité et sur les arrêts de travail.

Je rappelle au passage que la Ville d'Antibes n'est pas la meilleure du monde en matière de présentéisme et la Chambre régionale vient de montrer que nous avons un taux légèrement supérieur à la moyenne et qu'il tourne autour de 10 %.

Vous aurez constaté aussi et si ce n'est pas le cas, je suis prêt à vous fournir l'absentéisme secteur par secteur, qu'il y a des secteurs où cela s'explique mal. Par exemple, huit agents sur 14 absents, un matin dans une crèche sans prévenir ? Je vous laisse deviner la situation dans laquelle on se trouve. On ferme la crèche, on prend du personnel à un endroit pour le mettre à un autre endroit, on met le personnel en tension ! L'absentéisme, ce n'est pas un mal incurable et il y a une partie de cet absentéisme que l'on doit corriger par une attention particulière et une réflexion à l'intérieur de chaque service. C'est ce que l'on est en train de mettre en place, et une partie qui est de la fraude.

Chacun se souvient de quelques anecdotes particulières où l'on voit notamment sur une photo de Nice Matin quelqu'un qui triomphe sur une pratique sportive alors qu'il est en arrêt de travail à la Ville d'Antibes !! Cela énerve un peu et énerve un peu tout le monde !

C'est donc normal qu'il y ait des contrôles. Ils se font avant qu'ils soient généralisés, dans un contrôle de type expérimental, non pas avec le grand inquisiteur mais avec l'assurance maladie. C'est quand même l'argent de l'ensemble des contribuables qui est donné à cet endroit là et donc il y a dans ce contrôle, un double contrôle, le pourquoi et le comment. Est-ce que c'est une fraude et pourquoi dans tel service il y a des taux qui avoisinent de temps en temps 20 et quelquefois 30 % d'absentéisme ? Il y a des raisons à cela. Je les connais d'ailleurs parce que plus vous savez que la charge de travail peut être prise par un autre. Plus l'absentéisme est élevé, plus l'endroit dans lequel vous travaillez est épisodique, plus l'absentéisme est élevé, moins il y a de lien dans une équipe et plus l'absentéisme est élevé. Il faut travailler sur tous ces domaines.

**Monsieur PIEL** : inaudible, hors micro.

**Monsieur le Maire** : non, je suis désolé, ce n'est pas vrai. Ne laissez pas penser Monsieur PIEL, pas vous, que les fraudeurs sont les pauvres.

Cette délibération est conforme à tout ce qui se fait. Je vous signale d'ailleurs que c'est un contrôle à 45 jours d'arrêt de travail, c'est quand même du contrôle sur de l'absence prolongée, cela fait un mois et demi sans se rendre à son travail, il me paraît plutôt une expérimentation modérée qu'un flicage à la fraude sociale

Qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY),**

**Monsieur le Maire** : je vais exposer, si vous le voulez bien les délibérations qui suivent de la 00-6 à la 00-10, globalement.

Cinq plages sur la zone des plages artificielles posaient des problèmes dans leur présentation de DSP. Je ne vous les ai pas présentées la dernière fois parce qu'elles ne me paraissaient pas conformes à ce que l'on pouvait attendre sur deux ou trois points précis dont un était au moins l'anticipation du futur décret plage. Le deuxième était l'harmonisation et la qualité des espaces pour les promeneurs qui sont plus nombreux aujourd'hui puisqu'il y a un trottoir libre de véhicules et le troisième c'était conforme au projet de délégation de service public, à des degrés divers.

**FIN CASSETTE 1 FACE B**  
**Cassette 2 face A**

**Monsieur le Maire** : les cinq délégataires ont déposé des projets. Je ne les ai acceptés qu'à une condition comprise dans la DSP c'est que les travaux qui devront se faire pour obtenir l'engagement de l'ensemble des délégataires ne s'effectuent non pas pour cette saison mais avant la saison prochaine. Si, à la fin de la saison prochaine, les travaux sur lesquels les personnes se sont engagées, alors qu'elles ne l'avaient pas fait antérieurement, n'étaient pas effectués, nous suspendrons, à ce moment là, la Délégation de Service Public. Voilà dans cet état d'esprit, et en anticipant, dans 4 ans, la DSP avec démolition, reconstruction, en matériel démontable, les décisions que je vous propose aujourd'hui, en supposant, mais je pose la question, que vos interventions, seront aussi globalisées.

Oui ?

Alors Union pour Antibes Juan Les Pins, sur les 5 Monsieur Moline ? Globalement.

**Monsieur MOLINE** : oui monsieur le Maire. Donc, juste un constat général. Une explication de vote. Nous regrettons le candidat unique systématique. C'est peut être la durée très courte de cette Délégation de Service Public

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas moi qui ai décidé. C'est l'Etat.

**Monsieur MOLINE** : oui, uniquement sur quatre saisons cela en est peut être la cause. Comme seule la concurrence crée l'émulation, il serait peut être bon que la Ville y réfléchisse pour le futur. Donc, le groupe de l'Union s'est toujours abstenu concernant les délibérations sur les plages en DSP. Aussi, comme la dernière fois, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces délibérations. Merci

**Monsieur le Maire** : merci,

Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : alors, effectivement, nous n'allons pas reprendre l'ensemble de notre intervention du Conseil municipal du 18 février car les questions sont les mêmes.

Quelles garanties du respect du cahier des charges de la loi Littoral, de la démontabilité alors que le dossier qu'ils avaient remis, ne répondaient pas aux critères du cahier des charges, qu'il a fallu leur laisser un délai supplémentaire et que pour certains, l'endettement est déjà très important. Nous ne prendrons pas part au vote. Merci

**Monsieur le Maire** : sur la durée, c'est contre mon avis que la durée a été fractionnée en deux parties. Je suis favorable à des durées longues parce que je partage votre avis, Monsieur MOLINE. La durée longue favorise la concurrence. Et comme il y a l'amortissement sur l'ensemble de la durée, elle favorise un investissement plus important, et donc, de meilleure qualité.

L'Etat ne l'a pas souhaité. C'est l'Etat qui met à disposition son domaine public. Il a voulu le fractionner. Il y a même un rapport qui dit l'inverse de ce que nous pensons tous les deux et qui est juste, à savoir : plus on fait des durées courtes, plus on a de la concurrence. C'est oublier qu'une DSP, il faut du temps pour amortir l'investissement initial et que si vous ne donnez qu'un an renouvelable, vous aurez toujours un même concurrent et vous aurez toujours la même personne qui sera en place.

Dont acte. Je continue à proposer des durées longues. En tout cas, les plus longues possibles à l'Etat. Je crois que ce dernier l'a compris et que, dans 4 ans, il nous proposera la durée globale de l'ensemble de la DSP. L'Etat, quel qu'il soit, fera de la DSP. Je rappelle que c'est une loi qui s'appelle la loi SAPIN, qui a été votée à l'époque où il y avait les socialistes et les communistes au pouvoir. Au passage, en rappel, c'est peu probable que, même s'il y avait une alternance, nous nous retrouvions avec l'abolition de la loi SAPIN, il me semble.

Le deuxième point, c'est sur l'idée générale. Qu'est ce qui a présidé à cela? D'abord, vous dites : comment on fera respecter le cahier des charges. Je vous l'ai dit. A la deuxième saison, les travaux ne sont pas effectués. Je n'attendrai pas la fin de la DSP. On suspendra la Délégation de Service Public. C'est clair et c'est mentionné. Et ce sera écrit à l'ensemble des personnes qui sont dans cette situation où il a fallu une séance de rattrapage, on va dire.

Quant au fait que dans 4 ans, peut être un certain nombre ne pourra pas tout démolir et tout reconstruire, ils abandonneront leur concession à la fin. Ils auront provisionné pendant cette période, ce qu'on leur impose pour pouvoir démolir la concession et la construction, et nous nous retrouverons avec une plage publique ; ce qui n'est pas pour vous déplaire et qui n'est pas pour me choquer.

Donc, vous voyez bien qu'on a quand même pris des éléments de précaution qui font que : on maintient une activité commerciale ; elle maintient de l'activité économique donc de l'emploi ; et puis, on reporte les opérations avec un cahier des charges strict, une échéance courte, pour qu'à la fin, on se retrouve dans une situation qui soit la situation du décret.

Je dis aussi qu'à ce moment là, il me semble (et j'ai demandé aux services de l'Etat de le travailler), plutôt que de faire des espaces de plage épars, un peu à tel ou tel endroit, s'il y avait la pénétrante de Golfe – Juan, avec deux fois une voie et qu'on puisse faire une seule voie sur cette route, avec une large promenade ; il me semble que les plages privées devraient être plus près de la station et des parkings et ne pas se trouver avec cette situation d'émiettement que l'on voit aujourd'hui. C'est mieux pour l'assainissement. C'est mieux pour les contrôles. C'est mieux pour l'harmonisation. A ce moment là, tout le monde démolit. Dans 4 ans, tout le monde reconstruit en démontable. Le décret s'applique tel qu'il prévu. Et je n'imagine pas une seconde que le décret puisse être modifié, même en cas d'alternance.

Donc, vous voyez que l'on prépare tranquillement l'avenir tout en maintenant une activité économique, de l'emploi et en faisant en sorte que l'on ait une exigence qui soit très élevée. Je dois dire que la plupart des gens qui sont dans ces choix, ont fait des projets qui sont des projets beaucoup plus intéressants que ce que l'on pouvait imaginer ; en particulier, il y a deux plagistes qui détruisent totalement tout ce qui est en dur et qui font, en anticipation du décret, de l'installation démontable totalement et donc, qui seront en avance sur le décret « Plages ».

Alors, ne prend pas part au vote sur ces délibérations : le groupe PS

Nous passons au vote sur ces quatre délibérations où votre vote sera le même ?

Oui

**00-6 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°39 - « MOOREA » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION**

**00-7 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°40 - « MOOREANUI » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION**

**00-8 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°48 - « LA PROVENCE » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION**

**00-9 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°49 - « LE SQUALE » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION**

**00-10 - PLAGES ARTIFICIELLES - LOT N°53 - « OASIS » -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Melle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)**

**00-11 - BAIL COMMERCIAL DE LA SARL PLAGE HOLLYWOOD - LOCAL DE RESTAURATION « PLAGE HOLLYWOOD », BOULEVARD BAUDOIN - MISE EN ŒUVRE D'UN CONGE ET VERSEMENT D'UNE INDEMNITE D'EVICION**

**Monsieur le Maire** : il faut toujours qu'il ait une exception pour que la règle s'applique. Alors que l'ensemble des plages, par décision des tribunaux et du Conseil d'Etat, sont des Délégations de Service Public. C'est Délégation de Service Public parce qu'il n'y a pas de bail commercial sur le domaine public et qu'il n'y a un bail commercial que sur le domaine privé. Et bien, il y a ce petit carré, qui est un domaine privé. Par sagesse et prudence, vous l'avez vu, nous ne l'avons pas mis dans la Délégation de Service Public. Il ne restait que ce petit endroit qui faisait l'objet d'un bail commercial puisque c'est un bail commercial sur du domaine privé de la Ville d'Antibes. Nous avons donc mis fin à ce bail commercial et proposé un prix plancher qui sera décidé par le Tribunal.

Qu'en faire après ? Il y a une chose qu'on ne doit pas faire après : c'est faire un bail commercial. Il serait assez paradoxal de supprimer un bail commercial pour en faire un autre. Je rappelle ce que l'on peut faire d'une propriété privée de la Ville : on peut la vendre ou on peut la garder au profit de la Ville. Et ce sont les deux options sur lesquelles je fais travailler les services, avec la première option : est ce que les services de la Ville d'Antibes ont besoin de ce local à cet endroit là, pour stocker du matériel de plages, du matériel de nettoyage etc ...

Donc, quelque chose qui serait conforme, bien sûr, à la qualité de l'environnement dans lequel on se trouve. Et puis, éventuellement, on ne fera pas de bail commercial. S'il y a une parcelle et qu'il y a un prix qui est intéressant, et qu'il n'y a aucune utilité pour la Ville d'Antibes de garder cet espace après avoir démoli le petit local qui est dessus (c'est 60 m<sup>2</sup>), peut être qu'il faudra se résigner à vendre ce local, à moins que quelqu'un dans la salle ait une idée quelconque sur ce que l'on pourrait en faire. On pourrait mettre une statue ? Je vous laisse réfléchir à tout cela.

Quand je serai mort vous ferez cela Monsieur PIEL.

Rires dans la salle.

En attendant, c'est du domaine privé de la Ville et c'est pour cela qu'il y a un bail commercial et qu'il n'y a qu'à cet endroit qu'il y a un bail commercial. On ne l'a pas mis dans la Délégation de Service Public parce qu'on l'avait anticipé. Aujourd'hui, on indemnise pour récupérer notre bien.

Interventions : Union pour Antibes Juan Les Pins, PS et les Verts. Non.

Madame MURATORE, mes explications vous satisfont-elles ?

**Madame MURATORE** : vous dites : on ne l'a pas mis dans la DSP mais il était bien mis dans la DSP précédente, ce local ? C'est ce que j'ai cru comprendre.

**Monsieur le Maire** : pas dans cette DSP là.

**Madame MURATORE** : pas dans celle là, mais il était bien dans la précédente. Et c'est ce qui a entraîné ...

**Monsieur le Maire** : les spécialistes m'ont dit qu'il y avait un risque que ce soit classé domaine privé, je l'ai sorti.  
Voilà.

**Madame MURATORE** : bon ...

**Monsieur le Maire** : parce que si, par malheur, on mettait du domaine privé dans le cadre de la DSP, là il y a une faute caractérisée.

Bien, on passe au vote ? Qui est contre ? S'abstient ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,9.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Melle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY), a :

Les délibérations de Monsieur GONZALEZ sont passées, on passe donc aux délibérations rapportées par Eric PAUGET.

## **MONSIEUR ERIC PAUGET**

### **02-1 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES – UTILISATION PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur PAUGET** : il s'agit d'adopter la convention entre la Ville et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, pour mettre à disposition les installations sportives de la Commune au profit des lycéens. Et à titre d'information, il s'agit d'un renouvellement de convention. Pour l'année 2010, le montant perçu par la Ville était de 22 933 Euros.

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Pas de vote contre ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité

*Départ de Madame DUMONT – Procuration à Madame MURATORI*

*Présents : 37 / Procurations : 11 / Absent : 1*

### **02-2 - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°3 - FIXATION DU COUT DE REALISATION DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur PAUGET** : il s'agit de fixer le coût de réalisation des travaux de la salle. Je vous rappelle rapidement, qu'une première estimation avait été ressortie à 20 400 000 Euros Hors Taxe. Nous avons, à la suite de ce montant, décidé de faire des économies et nous étions descendus à 19 642 000 Euros Hors Taxe, sans porter atteinte, ni à la fonctionnalité du projet, ni à l'aspect environnemental de l'équipement. Nous avons donc lancé les appels d'offres sur cette base. Et le retour des différents appels d'offres ressort à 19 019 498,69 Euros. Il s'agit, ici, d'acter ce montant.

**Monsieur le Maire** : intervention La Gauche et l'Ecologie. Madame Dumas.

**Madame DUMAS** : oui, je vais donc intervenir sur les deux délibérations parce qu'on a essayé de chercher une cohérence entre les deux délibérations 2-2 et 2-3, et le petit problème est là justement.

Donc, premièrement, on se félicite du travail de réduction, des quelques aménagements qui ont permis que le montant de cet équipement reste en dessous des 20 millions d'Euros ; chose qui avait été annoncée au début

du projet. D'ailleurs, on pouvait craindre un mauvais départ après le premier avenant, mauvais départ qui a été rectifié.

A la lecture de la délibération 2-2, on se retrouve avec un coût total de 19 019 498 Euros. Et justement nous cherchons la cohérence avec la délibération suivante, qui, elle, annonce un coût de 25 319 252 Euros. Alors, d'accord pour le principe de demande d'attribution d'un fonds de concours de la CASA, mais pas d'accord sur le montage financier, qui ne correspond pas à la réalité de la délibération dont on parle actuellement.

Alors et surtout, ne me donnez pas comme justification, l'absence de réponse de la Région car, même sans cette subvention, le montage...

**Monsieur le Maire** : c'est bien. Vous intégrez, vous anticipez.

**Madame DUMAS** : et bien oui.. Voilà, je progresse là aussi.

**Monsieur le Maire** : moi aussi Madame. Nous progressons tous au contact des uns des autres.

**Mlle DUMAS** : exactement.

Donc, le montage financier, même sans cette subvention, est encore au dessous, au dessus, pardon, du coût annoncé. Donc, tout cela ne me semble très sérieux. Et on ne peut pas voter pour l'instant, une convention avec un montage financier qui ne correspondrait pas au coût.

**Monsieur le Maire** : comme je ne veux pas vous décevoir, je comprends très bien que votre groupe ne puisse pas voter les demandes de subventions alors que la Région n'a toujours pas répondu. Comme cela vous n'êtes pas déçue et le dialogue continue sur le même ton. Monsieur Pauget, pourquoi avez-vous rajouté 5 millions ? Vous allez donner l'explication immédiatement. Ce n'est pas une recherche de l'arnaque à la subvention.

**Monsieur PAUGET** : le coût de 19 019 000 Euros correspond uniquement à la salle, à l'équipement de la salle et en plus, les parkings, les honoraires, les frais d'études et les réseaux qui ne sont pas dans ce coût là. Donc, là, on demande d'acter les coûts suite aux appels d'offres uniquement pour la salle. Par contre, le projet global ressort à un montant plus important parce qu'il y a aussi le parking, les coûts d'études, les frais d'honoraires et notamment les réseaux. Aussi, cette délibération que l'on vous propose, c'est d'acter le montant définitif suite aux appels d'offres de réalisation de la salle.

**Monsieur le Maire** : Madame DUMAS, quand on part sur le projet de la salle omnisports et que l'on fait une économie avec un avenant, c'est parce qu'on a lancé un appel d'offres sur gros œuvre, charpente métallique etc ...

Bien entendu, ce n'est pas sur tout ce qui est annexé. Le projet architectural, le suivi du projet architectural, le parking etc...

Donc, quand on fait un avenant, il est sur la construction de la salle Omnisports. Quand on demande les subventions, on les demande sur la globalité du projet. Voilà. C'est Ok ?

Il y a donc une cohérence entre la première délibération qui est une délibération d'avenant à moins value, dont on se réjouit ensemble, et la deuxième, c'est une demande de subvention sur des pourcentages sur le projet global.

Vous allez m'annoncer que la Région est d'accord ?

**Madame DUMAS** : non, je vous rappelle que je ne suis pas conseillère régionale. Vous vous adressez souvent à moi, y compris à la CASA au niveau de la Région. Mais je transmets, c'est tout.

**Monsieur le Maire** : j'ai cru comprendre comme vous avez chuchoté à l'oreille de votre voisin, qui, lui est conseiller régional.

**Madame DUMAS** : non, non.

Je vérifiais quelque chose sur la délibération. Par rapport, à ce que Monsieur PAUGET vient de me répondre. Il y a le lot n°16 qui est le VRD : donc 844 000 Euros, et le lot n°17 qui est « Espaces Verts ». Donc, ne me dites pas que les parkings, les espaces verts, l'aménagement autour ne sont pas compris dans les 19 millions d'Euros parce que le VRD – Espaces Verts, je veux dire, ce n'est pas dans la salle de sports que vous allez mettre des espaces.



**Monsieur PAUGET** : Monsieur le Maire, si vous me permettez. Dans ce projet, il y a deux parkings : un parking de proximité qui est le parking courant du fonctionnement de la salle et qui est intégré dans ces appels d'offres, et il y a un parking de 600 places, qui va se trouver derrière, qui aura vocation à accueillir le public les soirs de spectacle dans la salle.

Ce dont vous parlez, c'est le parking de proximité, qui est attenant à la salle et qui va permettre de fonctionner au jour le jour sur la salle. Il correspond à une quarantaine ou une cinquantaine de places seulement.

**Monsieur le Maire** : Monsieur PIEL. Ah la bonne nouvelle arrive, ça y est !.

**Monsieur PIEL** : non, non.

**Monsieur le Maire** : non ?

**Monsieur PIEL** : simplement comme j'ai l'impression d'avoir été un peu visé ...

**Monsieur le Maire** : pas du tout. J'ai confiance Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : je voulais confirmer.

**Monsieur le Maire** : votre détermination.

**Monsieur PIEL** : c'est ce que j'allais dire. Sur cette question, Monsieur le Maire, vous le savez, je continue, y compris au niveau du Conseil régional, de demander que la subvention de la Région soit bien affectée à la Ville d'Antibes. Et je ne vois pas pourquoi on financerait, par exemple, la couverture du toit du Stade du Vélodrome ou le Stadium de l'OGC Nice en financement et qu'on ne financerait pas la salle des Sports. Sur cela, je n'allais pas vous dire : « comptez sur moi » parce que je ne suis qu'un maillon de chaîne.

**Monsieur le Maire** : je compte sur vous Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : et mon groupe n'accepte pas que la Région ne finance pas cet équipement.

**Monsieur le Maire** : voilà très bien.

*Applaudissement dans la salle.*

Et bien Madame MURATORE appelez Monsieur Vauzelle, vous êtes du même parti ! Essayez de faire quelque chose. En tout cas, ma détermination est intacte. Et j'essaie de faire en sorte, avec le même argumentaire que celui qu'utilise Monsieur PIEL, c'est que l'on m'a expliqué, que ce n'était pas le critère. Et puis, au Stade Vélodrome, je connais un tout petit peu, et au Stade du Ray aussi. Il me semble que cela rentre maintenant dans les critères. Et tant mieux. Il y a eu un changement et une ouverture de la part de la Région. Sur ces deux délibérations, puisque finalement on va dire que la deuxième a été présentée.

Nous passons au vote, qui est contre ? S'abstient ?

**Adopté l'unanimité**

*Départ de Monsieur GENSBURGER – Procuration à Monsieur GILLI*

*Présents : 36 / Procurations : 12 / Absent : 1*

## **02-3 - SALLE OMNISPORTS SUR LE SITE DES TROIS MOULINS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame MURATORE** : j'ai des choses à dire sur la 2-2.

**Monsieur le Maire** : pardon ?

**Madame MURATORE** : sur la 2-2, j'avais des choses à dire.

**Monsieur le Maire** : excusez-moi.  
Elle est adoptée mais j'écoute votre intervention

**Madame MURATORE** : de toute façon, nous ne la votons pas. Mais je tenais quand même à rappeler que, pour nous, cette salle était à vocation communautaire ; ce qui aurait entraîné une autre répartition des financements. Vous en avez décidé autrement, soit. Toutefois, heureusement que le texte sur la fin des financements croisés a été reporté et que l'action des parlementaires PS a permis d'exclure le tourisme, la culture et le sport de l'article sur les compétences des niveaux des collectivités territoriales, sinon, vous n'auriez pas pu faire ce montage financier.

**Monsieur le Maire** : merci Madame MURATORE, mais je vous signale que ce n'est pas un amendement PS qui a permis ce genre de choses. C'est un arbitrage au sein de la majorité et que cet arbitrage au sein de la majorité, vous imaginez un petit peu que j'y ai contribué.  
Donc je vous remercie d'être avec moi à l'Assemblée Nationale comme ici sur la délibération que nous avons adoptée à l'unanimité.

Nous passons au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité.

#### **02-4 - BASE DE VOILE DE JUAN LES PINS - REFECTION DE LA TOITURE - DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Maire** : maintenant, nous passons à la base de voile de Juan Les Pins pour refaire la toiture avec un argumentaire qui est assez simple. On ne peut pas exiger des autres ce qu'on ne fait pas soi-même.

**Monsieur PAUGET** : exactement Monsieur le Maire. Il s'agit de rénover la toiture de la base de voile municipale de Juan Les Pins, pour se mettre en conformité avec ce que l'on impose aux plagistes de Juan les Pins et ce sera donc le même type de couverture. Cela coûte 40 000 Euros et ce sera réalisé avant l'été.

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Pas de vote contre ?  
Adopté à l'unanimité.

#### **02-5 - SNACK DES TENNIS MUNICIPaux - EXPLOITATION - FLUIDES - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES**

**Monsieur PAUGET** : rapidement. Donc, il s'agit de l'exploitation du snack des tennis municipaux Avenue Jules Grec. Depuis 2008, ce snack est délégué à une entreprise privée, suite à un appel d'offres. Il était convenu depuis le départ qu'uniquement les charges faisaient l'objet d'un forfait. Nous avons installé l'année dernière un compteur d'eau indépendant. Pour l'électricité, cela reste un forfait. Par contre, pour l'eau, l'exploitant va payer la consommation réelle directement. Le montant forfaitaire de 2 000 Euros passe à 1 000 Euros pour tenir compte de cette modification.

**Monsieur le Maire** : intervention Union Pour Antibes Juan Les Pins

**Monsieur MOLINE** : juste brièvement. Pourquoi ne pas avoir fait de même pour l'électricité ?  
Vous auriez très bien pu installer aussi un compteur défalcateur pour l'électricité.

**Monsieur le Maire** : mais on est en forfaitaire là.

**Monsieur PAUGET** : on le fera certainement mais cela nécessitait des travaux un peu plus lourds et plus importants pour installer un défalcateur au niveau de l'électricité. On a fait dans un premier temps, pour l'eau. Et dès que l'on pourra faire la suite des travaux, on appliquera le même système.

**Monsieur le Maire** : bien. On passe au vote  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité.

## **04-1 - FESTIVAL DE LA BANDE DESSINEE « Bédécibels » - 1ère EDITION - ORGANISATION - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BASILIC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame TORRES FORET DODELIN :** Monsieur la Maire, mes chers collègues, je me réjouis de rapporter cette délibération qui porte sur la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Association « BASILIC », association créée en Juillet 2010, et qui a pour objet la promotion de la BD, que l'on appelle le 9<sup>ème</sup> art, et l'organisation de ce premier festival « Bédécibels ».

Je me réjouis de cette délibération parce que j'avais un peu la nostalgie de ce festival de BD qui était, à l'époque, organisé par la Direction des Affaires Culturelles jusqu'en 2003. Après, vous le savez, ce festival a eu lieu à Mandelieu et a disparu en 2008. Il y a un petit festival à Valberg, plus modeste. Et je pense que c'était nécessaire d'organiser ce festival de BD. Alors ce n'est pas qu'une manifestation commerciale. C'est une manifestation culturelle. Pourquoi ? Parce qu'il y a autour des stands et bien évidemment, la vente de produits dérivés, mais il y a aussi des expositions sur le site du Fort Carré avec, notamment, une exposition de Guillaume BOUZART qui a réalisé le dessin de l'affiche. Je ne sais pas si vous avez vu le dessin de l'affiche qui est magnifique. Il y a aussi une exposition pour les tous petits et une exposition à la médiathèque communautaire d'Antibes et à celle de Valbonne, avec des animations, des performances de dessins.

C'est une manifestation qui va être festive parce qu'il va y avoir des apéros concerts, avec quatre groupes et des auteurs vont également être des musiciens. C'est une manifestation extrêmement prestigieuse parce qu'il va y avoir 40 auteurs très connus. Je voudrais que ce soit aussi une manifestation familiale. Il faut savoir que l'Association « BASILIC » a offert aux enfants de moins 13 ans, la gratuité. Les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA sont aussi concernés par cette gratuité. J'espère que les Antibois viendront nombreux et en famille.

C'est donc une manifestation de qualité. Je voudrais insister sur le fait que l'Association « BASILIC » a demandé au Lycée Léonard de Vinci, et notamment à la classe d'Arts Appliqués, de réaliser la scénographie de l'exposition qui va se dérouler au Fort Carré.

Je pense que c'est une manifestation prestigieuse. L'Association « BASILIC » a choisi comme directrice artistique, Nathalie MEULEMANS, qui était l'ancienne propriétaire de « Comic Strip Café », qui est une grande professionnelle et une habituée des festivals de BD.

J'espère vraiment que nous aurons de nombreux visiteurs pendant ces 3 jours. Je voudrais insister sur le fait que cette manifestation a lieu les 6, 7 et 8 mai et que le vendredi 6 mai, ce sera ouvert aux scolaires. J'espère qu'ils viendront nombreux.

En ce qui concerne la Commune, cela ne nous coûtera que la mise à disposition du site et du matériel. Je voudrais le souligner. Et je voudrais dire également, que les recettes seront assurées par la location des stands et par les entrées. Mais les entrées sont à prix tout à fait modeste puisque c'est 2 euros. Je viens d'apprendre par mon ami, Eric PAUGET, que le Conseil Général a subventionné ce matin cette manifestation, à hauteur de 2 000 Euros. Et j'espère que le Conseil Régional va également subventionner cette belle manifestation. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** pas tout dans la même journée, quand même. La salle de spectacle prioritairement, Monsieur. PIEL. Ce ne sont pas les mêmes niveaux.

**Monsieur PIEL :** L'association n'a pas un an d'existence. Je ne pense pas que l'on pourra financer  
*Hors micro*

**Monsieur le Maire :** elle retire ce qu'elle a dit. Sa pensée a été dépassée par sa parole. Trouvons l'argent. 10 % pour la salle omnisports, c'est bien mieux que 500 Euros sur le festival de BD.

**Madame TORRES FORET DODELIN :** Je pense que grâce aux recettes de la location des stands, tout cela . Ils vont s'autofinancer. Il n'y a pas de problème et je suis contente qu'il y ait une subvention du Conseil Général.

**Monsieur le Maire** : On passe à l'intervention de l'Union Pour Antibes Juan Les Pins.

**Monsieur PIEL** : *inaudible – Hors micro*

**Madame VERCNOCKE** : écoutez, je voulais exprimer ma satisfaction devant le retour de cet événement beaucoup plus important qu'il n'y paraît, satisfaction collective et individuelle. Et par la même occasion, je voudrais féliciter les personnes qui sont à l'origine de ce retour. De temps en temps, cela fait du bien d'exprimer sa satisfaction.

**Monsieur le Maire** : exactement, Madame VERCNOCKE, vous avez parfaitement raison. Essayons de nous réjouir ensemble plutôt que de faire l'inverse.

Donc je suppose qu'il n'y aura pas de vote contre, ni d'abstentions ? Je vous remercie

Adopté à l'unanimité.

#### **05-1 - ASSURANCES - SINISTRES ET DEGATS AU DOMAINE PUBLIC - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS**

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire, mes chers collègues ; Il s'agit de récupérer 6 392,95 euros auprès des responsables ou de leurs assureurs.

**Monsieur le Maire** : Je me félicite.

Personne n'est contre ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité

#### **08-1 - AIRE DE LOISIRS DETENTE DES SEMBOULES - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Madame PUGNAIRE** : Monsieur le Maire, vous avez souhaité créer un espace ludique et convivial pour favoriser les activités de plein air. Pour cela, la Ville a acquis deux parcelles situées au quartier des Semboules d'une surface de 20 hectares, qui sont, dès à présent, en création pour aménager, en y conservant son aspect naturel.

L'aménagement devra donc permettre la pratique d'activités ludiques et sportives en incluant des sentiers pédestres et une aire de pique-nique. Trois espaces différenciés s'y succèdent. Le projet est programmé sur 3 ans à compter de 2011. Il entre désormais dans une phase opérationnelle pour le premier secteur, partie la plus proche des habitations. La première tranche des travaux est estimée à 225 426,36 Euros. Sont prévus la plantation de chênes verts, de peupliers, de mimosas et de quelques pins éventuellement, l'équipement en tables de pique-nique et de corbeilles de propreté. Une piste reliera les différentes parties aménagées pour faciliter l'accès au site à tous et notamment, aux personnes à mobilité réduite.

La deuxième phase assurera la transition entre le premier secteur situé à proximité des habitations et la pinède de pins d'Alep naturelle. Cet espace sera, à moyen et à long terme, une zone ombragée et, dans l'attente d'un développement arboré, il est possible de proposer à court terme, d'ensemencer le terrain avec de la prairie mellifère pour enrichir la biodiversité du site. Nous tirerons partie de la présence du rucher pour permettre un atelier sur l'apiculture. Le parcours sera libre. Ce sera une rencontre avec la nature et nous espérons qu'il sera fort apprécié des Antibois.

La seconde phase est estimée à 73 912, 80 Euros et la troisième phase à 76 300 Euros.

Il convient, dès lors, de solliciter auprès des collectivités partenaires, Département, Région, CASA notamment, les subventions venant participer au financement de cette opération, estimée à un coût global de 375 639 Euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : merci

Interventions La Gauche Ecologie.

**Monsieur PIEL** : alors là, ce n'est pas la même chanson. On trouve quand même un peu « gonflé » de parler d'éco-quartier dans ce quartier qui jouxte l'usine d'incinération. Je crois que là, il faut quand même oser.

Dois-je rappeler que le terrain où vous installez cette aire de détente et des loisirs, en plus d'être limitrophe de l'usine, était auparavant une décharge à ciel ouvert ; que ce terrain a bénéficié de l'épandage de tonnes de mâchefer toxiques pendant des années ; que les analyses qui ont été effectuées en 2005, ont révélé un taux de plomb 1 000 fois supérieur à ce qui était attendu ; que les résultats des analyses de sol plus récentes, réalisées par le cabinet « ANALYTICA » démontrent une grave pollution en dioxine. Ces résultats ont été contestés par UNIVALOM et ont déclenché une demande du Sous Préfet, présentée au cours d'une séance de la CLIS, pour que soient menées des analyses complémentaires par des laboratoires agréés. On attend toujours les résultats de ces analyses. Rien n'a été évoqué dans les réunions de la CLIS. Pourtant, les représentants du quartier y siègent et posent régulièrement la question du résultat de ces analyses contradictoires.

Comment pouvez-vous envisager d'installer sur ce site les équipements pour les familles, pour les enfants sans qu'aucune étude sérieuse ne soit réalisée et que le site soit dépollué. Nous avons vécu, les habitants de ce quartier, pendant 30 ans, à proximité d'un incinérateur qui n'est pas la meilleure des méthodes pour éliminer les déchets. Pendant des années, les mesures de prévention et les principes de précaution ont été ignorés. Alors que d'autres méthodes existent, le choix de prolonger la vie du plus ancien incinérateur de France a permis à l'exploitant de continuer à engranger des bénéfices confortables.

Ne comptez pas sur un terrain de jeux pour faire oublier cela.

Le deuxième point qui me pose question, c'est que vous nous présentez un dossier tout bouclé alors qu'il y avait eu l'engagement d'associer les habitants du quartier à cette réalisation ; en particulier, les jeunes qui attendent toujours d'être invités à une réunion, pas pour leur présenter un projet bouclé, mais pour leur demander leur avis et travailler avec eux à cette élaboration.

Ce sont les deux raisons qui font qu'on ne votera pas ce rapport.

**Monsieur le Maire** : merci Monsieur PIEL.

Effectivement, on revient aux fondamentaux. La technique de la peur. Même lorsque la peur s'efface, il faut bien sûr, essayer qu'elle revienne.

Donc, on a modernisé une usine dans le cadre du Grenelle de l'Environnement voté à l'unanimité y compris par vos collègues. Et tout le monde a considéré que la valorisation par les systèmes thermiques, comme l'a exposé très brièvement Didier Rossi tout à l'heure, avec récupération d'énergie, est une valorisation des déchets.

Comme vous ne pouvez plus rien dire sur ce qui se passe aujourd'hui, vous essayez d'incriminer le passé et de dire « ah oui, mais il y a 30 ans, il y avait une décharge ». Il y avait une décharge aussi à l'endroit où nous allons construire la salle omnisports. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons eu quelques petits problèmes de sol. Pour autant, est-ce que nous devons considérer qu'on ne doit plus jamais rien faire à ces endroits ? Non.

Nous avons donc choisi d'ajouter une couche de terre végétale et ensuite, en ajoutant la couche de terre végétale, d'y planter des plantations sans pour autant inciter à la culture de la tomate sembouloise. Pour autant, il me semble que cette aire n'est pas interdite au public aujourd'hui. Et elle est utilisée. Et il me semble aussi, que, lorsque nous avons décidé par délibération, d'acheter les terrains dits « Martelly » pour avoir 20 hectares d'espaces boisés, vous n'avez pas pour autant protesté. Vous avez même approuvé cette délibération.

Est-ce que c'étaient des terrains boisés uniquement pour qu'on n'y rentre pas ou est – ce que c'étaient des terrains boisés pour qu'on y pénètre ? Je pense que vous étiez conscient à ce moment là qu'on allait pénétrer sur ces terrains.

Ensuite, 5 ans après que le Conseil Régional a donné une subvention à une association non agréée, pour faire des études fantaisistes, en tout cas dans la technique, qui a été contestée par tous les experts qui ont été mis en place.

**Monsieur PIEL** : lesquels ?

**Monsieur le Maire :** et bien ceux que l'on a sollicités pour dire quelle est la réalité objective des études présentées. Et effectivement, il y a une étude qui a été diligentée, 5 ans après une subvention, qui, généralement, Monsieur PIEL, doit être utilisée dans l'année. Généralement, on la donne à une association agréée.

Et bien vous aviez 2 ans de retard et normalement, vous auriez du retirer votre subvention. Mais ce n'est pas grave. La Région n'en est pas à une subvention perdue de trop.

**Monsieur PIEL :** hors Micro – Inaudible.

**Monsieur le Maire :** dans ce contexte là, je ferme la parenthèse, il y a une étude dont on peut qualifier les résultats de douteux. A ma demande, alors que le Préfet considérait que cela commençait à bien faire d'aller chercher à 50 cm au dessous du sol, une pollution éventuelle, qui se serait produite dans les 30 ans qui précédent et qui n'avait aucune incidence sur la santé des habitants, il a accepté que l'on refasse un certain nombre d'études. Ces études seront conduites, non pas à la manière associative Région, mais de la manière la plus rigoureuse possible. Nous verrons à ce moment là s'il y a un risque. S'il y a un risque, l'expertise montre qu'il n'y a aucune précaution à prendre sauf à dire que l'on ne doit pas creuser le sol pour y faire un certain nombre d'organisations, de constructions etc... Mais comme nous avons décidé, et nous l'avons décidé ensemble, que cet espace était un espace purement végétalisé et boisé, il n'y a aucun risque particulier à ce que le sol ou les mains foulent la surface d'une terre dont nous avons ramené un certain nombre de terre végétale par-dessus, et qui n'a rien à voir avec que l'on pourrait éventuellement trouver au 50<sup>ème</sup> sous-sol.

Cela c'est le premier point. Et ensuite, il y a un deuxième point, qui est le vrai paradoxe. Vous êtes donc contre ce projet après avoir été pour. Et maintenant, vous dites pourquoi on n'a pas concerté les jeunes du quartier pour aller à l'endroit que vous ne voulez pas que nous fassions. Il me semble qu'il y a une somme suffisante de contradictions pour que je vous dise, avec tranquillité : oui, moi, je continuerai à aménager les Semboules. Et ces 20 hectares sur lesquels il y a eu la décharge et sur lesquels il y a eu une usine, où, en 1995, il y avait un certain nombre de normes qui étaient à la limite de l'acceptable, et sur lesquels, on a fait tous les travaux nécessaires et où, aujourd'hui, on est très au-delà même, du Grenelle de l'Environnement et des normes européennes, puisqu'on est dix fois moins importants que les normes européennes. Ce que produit aujourd'hui en dioxine l'usine des Semboules est égal à 3 barbecues par an sur le territoire des Semboules.

Si ce que je dis n'est pas vrai, apportez-moi la preuve que ce n'est pas vrai parce que c'est la réalité la plus profonde et la plus exacte. Si un jour, vous faites un petit feu de bois dans un espace, que vous le recouvrez et que vous venez prélever sur le petit feu de bois, vous y trouverez, à mon avis, de la dioxine de carbone et un certain nombre d'éléments polluants parce qu'il y a eu un élément qui a brûlé à cet endroit là.

Soyons un peu plus ouverts et essayons de faire au contraire une réhabilitation des Semboules, qui est un quartier plus apaisé que ce qu'on l'on veut dire. Et arrêtons de faire peur aux gens sur des choses qui n'existent pas et qui n'ont pas de conséquences sur la santé publique.

**Monsieur PIEL :** donc vous avez les résultats des études ?

**Monsieur le Maire :** je n'ai pas les résultats des études au sous-sol.

**Monsieur PIEL :** cela doit être dépollué.

**Monsieur le Maire :** cela ne peut pas être dépollué. On ne va pas aller chercher les mâchefers qui sont à 5 mètres en dessous pour dépolluer, comme vous le dites et si vous aviez fait des études sur ce sujet. Mais regardez, par comparaison, un autre espace qui est l'espace en face du Fort Carré. Si demain la Ville d'Antibes décidait d'une construction supplémentaire sur cet espace, elle doit dépolluer parce qu'elle va creuser le sol. Mais si elle met en surface des arbres, de l'herbe et même du goudron, il n'y a aucun problème puisqu'il n'y a pas de contact de l'humain avec ce qui est au dessous. La seule question qui se pose au dessous est quelles sont les orientations des ruissellements et des nappes phréatiques et est-ce qu'il y a un danger de pollution. Cela était contrôlé il y a longtemps. Je crois que nous sommes d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de risque d'infiltrations des nappes phréatiques par la décharge des Trois Moulins et des Semboules. Les études sont anciennes et ne sont contestées par personne.

Le seul problème qui se posera, si on trouvait une anomalie dans le sous-sol, est de ne pas aller chercher dans le sous-sol. Donc, l'aire de loisirs est une aire sur laquelle on va, on joue, on s'amuse. On peut toucher l'herbe qui y pousse parce qu'elle n'est pas « tchernobylée » mais, en même temps, on ne crée pas de constructions qui feraient ré émerger l'ensemble d'une éventuelle pollution antérieure. C'est ainsi que les normes de sécurité sanitaires sont établies.

Ne laissez pas croire non plus, Monsieur PIEL, très sincèrement. sur ce sujet, la peur de l'autre, la peur de l'air, la peur de ce qui s'est passé, la peur est génératrice, généralement en politique, de refus, de repli et non d'ouverture.

La transparence, nous l'avons aujourd'hui.

**Monsieur PIEL** : non.

**Monsieur le Maire** : vous savez très bien que cette usine ne pollue pas.

Ce qui s'est passé antérieurement : il y avait une décharge. Comment étaient les décharges il y a 30 ans ? On y mettait tout, , du réfrigérateur en passant par le vieux pneu, nous le savons.

Si nous allons chercher au fond, nous trouverons de la dégradation de pneus et de vieilles chaudières.

Deuxième question : Y a-t-il un danger pour la santé publique ? Si vous prenez ce qu'il y a en sous-sol et que nous ne le mettez pas en contact avec l'humain, vous avez un risque qui est égal à zéro. C'est le bon sens.

Aujourd'hui, on essaie de réhabiliter un espace. Je pense que vous êtes d'accord pour le réhabiliter. Vous l'avez voté. Vous êtes d'accord pour que l'on continue à la réhabiliter. Regardez les études.

**Monsieur PIEL** : il faut le dépolluer.

**Monsieur le Maire** : mais on ne peut pas dépolluer une décharge. Il faut enlever la décharge.

**Monsieur PIEL** : cela se fait.

**Monsieur le Maire** : mais non.

**Monsieur PIEL** : mais si.

**Monsieur le Maire** : cela n'a pas d'intérêt, Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : cela n'a pas d'intérêt. Cela n'a pas d'intérêt.  
Cela coûte. *Hors micro*

**Monsieur le Maire** : mais ce n'est pas pareil les mines à ciel ouvert.

**Monsieur PIEL** : *Hors micro*

**Monsieur le Maire** : quand elles seront là les études.

**Monsieur PIEL** : quand elles seront là, autant ce sera fait.

**Monsieur le Maire** : on va quand même d'essayer de planter des arbres. Ca ne vous gêne pas ? Et puis

**Monsieur PIEL** : Je réfléchis.

**Monsieur le Maire** : et bien réfléchissez. J'ai réfléchi avant de faire ce que je fais et je continuerai à le faire.  
Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : l'étude que vous contestez, vous dites qu'elle n'est pas fiable. Je ne suis quand même pas d'accord parce que le scientifique qui a fait l'étude, est quelqu'un qui est reconnu nationalement. C'est le premier point.  
Le deuxième point

**Monsieur le Maire** : Monsieur DULBECCO va vous répondre.

**Madame MURATORE** : ne riez pas ainsi, vous savez

**Monsieur le Maire** : je ris parce que l'étude de l'ensemble de la décharge des Semboules, était à un prix ridicule.

**Madame MURATORE** : un prix qui est ridicule ? Il n'empêche que cette étude a été faite par quelqu'un de sérieux et que, contrairement à ce que vous dites, maintenant si vous la contestez, trouvez-en nous une autre, dans cette étude là, la pollution est au ras du sol. On en a trouvé dans les aiguilles de pins. Ce n'est pas en profondeur comme vous le dites. C'est au ras du sol. Nettoyer le site avant d'en faire autre chose, effectivement, c'est la moindre des choses.

**Monsieur le Maire** : écoutez ce qu'il y a de terrible dans la peur...

**Monsieur PIEL** : ce n'est pas la peur.

**Monsieur le Maire** : c'est que l'on développe toujours. Quel est le risque ?

**Monsieur PIEL** : cela fait 30 ans que j'habite aux Semboules. Je n'ai pas peur.

**Monsieur le Maire** : j'espère. Cela ne vous a pas altéré d'ailleurs. Regardez.

**Monsieur PIEL** : *Inaudible. Hors Micro*

**Monsieur le Maire** : j'écoute les gens du quartier mais je n'écoute pas les démagogues qui cherchent toujours à ...

**Monsieur PIEL** : *Inaudible – Hors Micro*

**Monsieur le Maire** : mais je n'en sais rien. Mais elle sera quand même un peu plus large que l'étude qui a été déjà été réalisée.

Monsieur GASTALDI. Monsieur DULBECCO.

**Monsieur GASTALDI** : Monsieur le Maire, chers collègues. Le syndicat dont je fais partie avec Patrick DULBECCO, Anne- Marie BOUSQUET, et Monsieur le Maire, a voté un budget de presque 100 000 Euros pour faire venir un spécialiste de renommée nationale, le Professeur COUSIN, qui va faire son étude. Elle sera payée à ce prix. On aura une analyse d'un spécialiste, d'un professionnel. Après, on pourra juger et on pourra discuter. Par contre, il ne faut pas oublier qu'il y a les abeilles qui ne sont pas syndiquées mais elles sont là. Et apparemment, le miel est bon.

**Monsieur le Maire** : méfie-toi du miel.

Patrick DULBECCO

**Monsieur DULBECCO** : comme vient de le rappeler Michel GASTALDI, c'est une étude qui a coûté 100 000 Euros. C'est vrai. Même certainement plus. Le professeur COUSIN n'est là que pour établir le protocole scientifique. Ce n'est pas lui qui va faire les études.

D'ailleurs, il était intervenu lors de la dernière CLIS, à tel point que le président des Semboules a trouvé l'intervention du professeur COUSIN tellement bien qu'il a demandé s'il pouvait assister à ses cours.

Entre temps, le responsable de la DRIRE, suite à la demande du préfet, avait dit qu'il n'était pas nécessaire de continuer à faire des études. Toutes les études faites dans toutes les terres qui entouraient certains incinérateurs en France ne citaient pas cette étude. Malgré tout, UNIVALOM a pris la décision, à la demande du Maire, de faire cette étude. Si on revient au premier laboratoire, moyennant 5 à 6 000 Euros, il avait fait des prélèvements. Sachez que les petites aiguilles de pins qui ont été trouvées, pouvaient très bien être contaminées par des dioxines et furanes venant des écobuages environnants. En sachant également que les dioxines et furanes trouvés dans les VRD des appartements étaient dus au tabac. Je pourrai citer d'autres exemples de ce type pendant un quart d'heure.

L'étude de 5 000, 6000 Euros avait mis en évidence des polluants mais la plupart du temps, leurs origines ne venaient pas de l'incinérateur.



**Monsieur le Maire** : écoutez Monsieur PIEL, on regardera l'étude ensemble et quand elle montrera que tout est normal, je suis sûr que l'on demandera une contre étude parce qu'il y aura encore un petit doute sur le fait que l'on puisse aller fouler du pied la terre des Semboules qui est réhabilitée sur 20 hectares, avec un espace boisé.

Nous allons continuer à le boiser et j'espère même avec l'aide du Conseil Régional.

Au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

#### **09-1 - SANTE - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - CONVENTION - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur DULBECCO** : toujours pour ce qui concerne la protection de la population enfantine, il s'agit du renouvellement d'une convention entre le Département des Alpes Maritimes et la Ville d'Antibes. Cela concerne les vaccinations obligatoires et les vaccinations qui peuvent être recommandées

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

*Départ de Madame LHEUREUX*

*Présents : 35 / Procurations : 12 / Absents : 2*

#### **10-1 - VOIRIE - DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE PLACE NATIONALE SISE ENTRE LES N°S 55/59 RUE DE LA REPUBLIQUE - PROPOSITION DE DENOMINATION 'IMPASSE MAURICE FANTINO'**

**Madame MURATORI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de l'impasse qui se trouve entre la Place Nationale et la Rue de la République et qui ne porte pas de nom. A la demande de la famille de Monsieur FANTINO, il nous a été demandé de la baptiser du nom de « Maurice FANTINO ». Je vous rappelle que Monsieur FANTINO est né le 18 mars 1896 à Antibes. Il était le fils d'une famille d'immigrés italiens. Il a travaillé dans une imprimerie d'Antibes jusqu'à l'âge de 17 ans. A la déclaration de la guerre, il a demandé à être naturalisé français.

*Cassette 2 face B*

A ce titre, pour commémorer le 20ème anniversaire de son décès, il nous a été demandé de dénommer cette rue, l'impasse « Maurice FANTINO ». Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser cette dénomination.

**Monsieur le Maire** : vous notez pour l'avenir qu'Eric Pauget souhaite que lorsqu'on donnera son nom à une rue, ce ne soit pas une impasse !

En revanche, vous l'avez compris, c'est un espace sur lequel la famille FANTINO avait fait la première imprimerie. C'est un nom donné à cette portion de rue entre le 54 et le 59. Donc, je vous demande, bien sûr, d'approuver, ce qui n'est pas un grand boulevard mais qui est une mémoire pour notre Ville, vis-à-vis d'un personnage qui l'a marquée en son temps.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### **10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS - PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS**

**Madame MURATORI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de dénommer les 35 ronds points de la Commune, suite aux réunions des cinq Conseils de quartiers et après approbation par Monsieur le Maire. La liste des 35 ronds points, vous l'avez. Je ne vais pas tous les lire. Il vous est demandé pour des raisons de simplification ou de reconnaissance d'adresses postales, d'attribuer les noms qui ont été proposés par les conseillers de quartier.

**Monsieur le Maire** : Merci  
La Gauche et l'Écologie. PS et les Verts.

**Monsieur PIEL** : très rapidement Monsieur le Maire. Nous nous félicitons que ces ronds points soient enfin baptisés, laïquement bien sûr. Dans l'ensemble, les dénominations sont claires et permettront de se repérer facilement.

Permettez-moi à cette occasion de revenir sur une demande que nous avons déjà effectuée. Vous nous aviez promis de réfléchir concernant le pont du Colonial. Vous aviez proposé de le rebaptiser « Aimé CESAIRE ». Je pense que cela permettrait à la Commune de se joindre à l'hommage national au chantre de la négritude. Vous l'aviez dit, à l'époque, y compris pour la médiathèque. Nous faisons cette proposition et demandons, en tout cas, que la Commission l'examine : le pont du Colonel dénommé le pont « Aimé CESAIRE ». Je pense que cela serait

**Monsieur le Maire** : Colonel ou Colonial ?

**Monsieur PIEL** : Colonial. Il n'y a personne qui habite. Il n'y a pas d'adresses « Pont du Colonial » y compris, cette appellation tombe en désuétude. Cela permettrait de rendre hommage à Aimé CESAIRE. Mais nous voterons les ronds points sans problème de toute façon.

**Monsieur le Maire** : je vais poser une question stupide. J'aurais du y réfléchir parce que j'ai la même réponse à vous donner. Ce n'est pas très satisfaisant. Je suis plutôt favorable à cette idée mais pourquoi cela s'appelle le pont du Colonial ?

**Monsieur PIEL** : *Inaudible*

**Monsieur le Maire** : heureusement qu'il y a des gens qui ont de la mémoire ici.  
Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : nommer les ronds points de la Ville, pourquoi pas ? Cela permet aux visiteurs de mieux se repérer. Nous constatons simplement un certain manque d'imagination et nous savons que d'autres propositions ont été faites. Il y a pourtant des personnages qui ont joué un rôle important dans notre histoire commune, républicaine et démocratique. Par exemple, nous voulions suggérer Aimé CESAIRE, qui est pourtant d'actualité.

Merci

**Monsieur le Maire** : je redoutais le rond point François Mitterrand. Mais ce n'est pas cela.

*Rires dans la salle*

**Madame MURATORE** : non mais cela viendra, comme le rond point Jean LEONETTI ou peut-être une impasse.

**Monsieur le Maire** : Madame MURATORE, j'ai déjà une rue qui est à mon nom mais ce n'est pas moi. Mais tout le monde pense que j'ai eu l'outrecuidance de mon vivant de m'attribuer un nom de rue.

*Rires*

Sur Aimé CESAIRE, je trouve que c'est un grand poète et en même temps, j'ai quelques œuvres dédicacées de lui, dans un moment où nous avons eu un certain nombre de rapports épistolaires. Je ne suis pas du tout défavorable à ce que l'on envisage cette situation là.

En revanche, pour ce qui concerne les ronds points, la mémoire des noms est une bonne chose mais ce qui est important, c'est que cela corresponde à une réalité objective. Le rond point des Quatre chemins doit être appelé rond point des Quatre chemins. Tout le monde l'appelle comme cela. Les Antibois sont habitués à ces noms. Et finalement, s'il n'y a pas beaucoup d'originalité, il y a au moins des références qui sont assez communément admises.

Je retiens votre proposition sur Aimé CESAIRE. Si vous voulez que ce pont entre un siècle colonial et un siècle de liberté, s'appelle Aimé CESAIRE. Pourquoi pas ?

**Madame MURATORE** : *Inaudible*

**Monsieur le Maire** : oui, on peut essayer de l'attribuer à une voie nouvelle.

Bon, Aimé CESAIRE, je suis pour, non seulement sur le symbole que cela représente mais sur la qualité de l'écrivain.

Monsieur CHAUSSARD

**Monsieur CHAUSSARD** : *Inaudible*

**Monsieur le Maire** : vous réfléchissez. Pour Aimé CESAIRE, on va y réfléchir ensemble. Personne n'est opposé à cette idée que l'on réfléchisse sur ce sujet là. Ni l'Union, ni le PC, ni la majorité, ni le PS ? Alors on y réfléchit.

Non les ronds point, on n'y touche pas. On laisse comme c'est. Après, on va avoir le rond point « De Gaulle », le rond point « Machin », le rond point « POMPIDOU ». On ne va plus s'en sortir.

On passe au vote : Personne n'est contre ? Pas d'abstentions ? Les ronds points sont ainsi nommés.  
Adopté à l'unanimité.

### **10-3 - CHEMIN DES TERRIERS - AMENAGEMENT - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Madame MURATORI** : vous avez tout dit Monsieur le Maire. Il s'agit par la présente délibération de solliciter les subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, de la Région, du Département et tout autre organisme dont pourrait bénéficier l'ensemble d'opérations d'aménagement du chemin des Terriers et à signer tout document utile à l'obtention de celles-ci. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre de ce dossier, de solliciter les subventions d'un montant aussi élevé que possible, comme je vous l'ai dit, et de confirmer que ces travaux inscrits au budget de l'exercice pourront être entrepris sans attendre l'octroi éventuel des subventions sollicitées.

**Monsieur le Maire** : merci.

Intervention la Gauche et l'Ecologie, PS et les Verts.

**Mlle DUMAS** : nous sommes satisfaits que notre demande de pistes cyclables ait été prise en considération. Oui, nous l'avions demandé. Oui, heureusement que nous sommes là, bien sûr pour la démocratie, c'est important.

**Monsieur le Maire** : que vous disiez « notre », c'est un collectif qui va au-delà du parti communiste. Il s'agit de notre demande.

**Mlle DUMAS** : Bien sûr. Donc, l'aménagement choisi, malheureusement, est à minima puisque la piste cyclable, contrairement à ce qui avait été prévu, est sur le trottoir et sans protection. Simplement, en regardant le plan, vous avez choisi d'élargir de 12 mètres au lieu des 18 mètres, qui étaient, peut-être, possibles pour avoir une route à double sens, deux trottoirs et deux pistes cyclables, avec une protection. Un petit point de détail quand même : les pistes cyclables sur les trottoirs ne sont pas complètement satisfaisantes pour un vrai développement des déplacements dits « à mode doux ». Cela amène quelques conflits, parfois, entre piétons et cyclistes.

**Monsieur le Maire** : Madame MURATORE

**Madame MURATORE** : mon intervention ressemble. Nous constatons que sur Antibes, et dans ce cas là aussi, il y a une confusion entre pistes cyclables et bandes cyclables, au détriment de la sécurité des cyclistes et des piétons. En effet, je cite la définition de la sécurité routière. Une piste cyclable est une section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes. Elle est matériellement isolée des voies de circulation, des véhicules motorisés et distinctes des trottoirs en ville.

La distinction semble claire : les piétons et les catégories qui leurs sont assimilés, empruntent les trottoirs à l'exclusion de toute autre voie. Et les cyclistes sont normalement bannis de ces voies. Merci.

Donc, nous aussi, nous souhaitons de vraies pistes cyclables et pas des bandes cyclables, au détriment de la sécurité surtout des piétons et des enfants, sur les trottoirs.

**Monsieur le Maire** : Le problème est simple. Ou bien on expropriait l'ensemble de propriétaires de 2 mètres de plus car c'était déjà construit. Ou bien, on s'accommodait d'une piste sécurisée mais partagée avec une partie piétonne et une partie cyclable. Ce n'est pas la fusion entre le piéton et le cycliste sur le trottoir. Il s'agit du cyclable sécurisé puisque ce n'est pas dans la circulation générale. C'est le choix qui a été fait. Il est peut-être momentané. Peut être que dans 10 ou 15 ans, on récupérera des parties de terrains et on élargira. C'est un choix que j'assume. Je me voyais mal lancer une déclaration d'utilité publique et enlever 2 mètres aux riverains qui étaient autour, uniquement pour leur dire qu'on va faire une piste cyclable, sur cette portion. J'aurai eu le questionnement habituel que je me fais moi-même quand je vois des portions de pistes cyclables : l'intérêt est d'aller d'un point à un autre. Or, l'objectif, vous le savez, concerne une piste cyclable qui part des Semboules et qui arrive à la plage, par l'intermédiaire de la RD 35 bis et qui se connecte, en même temps, à une vélistation sur la plateforme de parking de dissuasion se trouvant à l'endroit où il y a une restauration de viande. Je ne cite pas le nom. Voilà, il y a également des garages autour.

Donc, à cet endroit là, s'il y a une vélistation, ce qui est prévu à terme, et il y aura le parking de dissuasion. On pourra monter par les Semboules sur la boucle, qui est en train d'être finie sur Sophia – Antipolis. Et on pourra redescendre jusqu'à la plage, en poursuivant la piste cyclable jusqu'aux Eucalyptus et sur les plages de Golfe – Juan et de Juan Les Pins.

Il me semble que c'est une étape. Je reconnais qu'elle n'est pas parfaite mais si on l'avait voulue parfaite, c'était l'expropriation avec toute sa procédure que l'on connaît. J'ai donc demandé à Jean- Pierre GONZALEZ, de tout négocier à l'amiable. Et en négociant à l'amiable, on n'a pas obtenu ce que l'on pouvait obtenir de plus important dans la brutalité de la déclaration d'utilité publique.

**Madame MURATORI** : je voudrais rassurer tous mes collègues. Chaque fois que les services peuvent étudier la faisabilité d'une demande faite par l'opposition, cela est fait. Et là, c'est vraiment un début, une étape qui va nous conduire petit à petit. Mais chaque fois que la possibilité nous sera donnée, nous ferons des pistes cyclables.

**Monsieur le Maire** : c'est évident.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

#### **11-1 - BP 2011 - ASSOCIATION 'AMICALE 48' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - questions rapportées en son absence par Monsieur SEITHER**

**Monsieur SEITHER** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une subvention au profit de l'association « Amicale 48 ». Lors du vote du budget 2011, ce dossier était incomplet. Il manquait un document. Aujourd'hui, le dossier est complet et nous vous demandons d'accepter d'attribuer à l'association, une subvention de fonctionnement de 5 000 Euros.

**Monsieur le Maire** : intervention, Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : *Hors Micro.*

Il va falloir faire un marché pour les micros qui commencent à faiblir.

**Monsieur le Maire** : cela permet de ne pas parler en même temps, de s'écouter, de se respecter.

**Monsieur PIEL** : pas de problèmes.

D'autant plus que je viens de vous annoncer que nous voterons cette délibération avec la subvention concernée puisque les documents ont été remis et que ce dossier est bien passé en commission des finances.

Mais là aussi, j'en suis désolé – je fais une petite digression – en Commission des Finances, j'ai demandé que la Commission de Contrôle des organismes subventionnés se réunisse concernant le Comité d'Antibes de la Croix Rouge. Et je n'ai pas de retour de la convocation de cette commission. Je pense qu'on devrait mettre en place une réunion pour examiner les comptes de ce comité puisqu'une subvention lui est versée.

**Monsieur le Maire** : je ne préside pas ces commissions. J'ai demandé à ce que l'on contrôle toutes les associations. Messieurs SEITHER et PAUGET me disent que c'est au mois de juin. Donc, au mois de juin, il y aura un contrôle.

**Monsieur PIEL** : *inaudible*

**Monsieur le Maire** : pourquoi me posez-vous cette question Monsieur PIEL ? Vous le savez bien, on contrôle toutes les associations

**Monsieur PIEL** : non. Il y a une Commission qui contrôle certaines associations. Il y a eu les contrôles du Basket. Moi, je demande que cette Commission contrôle ce comité d'Antibes Croix Rouge, simplement parce qu'il y a eu des problèmes et que nous versons une subvention. J'avais demandé à ce que la subvention ne soit pas versée cette année. Je crois qu'elle l'a été. Je souhaiterais, comme je fais partie de cette Commission, qu'elle se réunisse. Au mois de juin, cela fait quand même dans six mois.

**Monsieur Le Maire** : Patrick DULBECCO.

**Monsieur DULBECCO** : lors de la dernière commission Environnement, j'avais demandé la suspension de cette subvention, n'est-ce pas Monsieur LA SPESA ?

J'avais demandé à la nouvelle direction de me fournir leurs projets pour l'année 2011. Je les ai reçus récemment. Ils m'ont parus tout à fait corrects. Donc, j'ai donné l'ordre de verser cette subvention en fonction des projets de cette nouvelle direction.

**Monsieur le Maire** : je n'avais pas compris. Je croyais que c'était l'association de la Croix Rouge.

**Monsieur PIEL** : *inaudible (hors micro)*.

**Monsieur le Maire** : j'étais sur le quartier. Excusez-moi. Je confonds aussi de temps en temps les choses. Il n'y a aucune inquiétude sur ce sujet, on contrôle la Croix-Rouge, on contrôle les comptes antérieurs, on contrôle tout ce que l'on veut, En même temps on ne va pas suspendre une subvention à la Croix-Rouge ! Il y a une nouvelle Direction, il y a eu des conflits, maintenant on donne la subvention, cela n'empêche pas les contrôles. Je suppose que comme les nouveaux dirigeants étaient plutôt opposés aux anciens, ils devraient faciliter les contrôles.

**Monsieur DULBECCO** : j'ai reçu leur projet qui me paraissait cohérent, peut être un petit souci avec le CCAS au niveau d'une épicerie solidaire mais à part cela il n'y avait pas de problème.

**Monsieur le Maire** : parce que l'on contrôle aussi ceux qui sont arrivés maintenant ? On contrôle tout le monde, d'accord, cela se fait en juin. Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

## **11-2 - BP 2011 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR TOURISME CULTURE : ORGANISATION DU CORSO FLEURI - AFFECTATION DE SUBVENTIONS**

**Monsieur SEITHER** : c'est la même chose, nous avons neuf associations qui ont participé au Corso fleuri, trois ont donné les documents et leur demande avant le BP, ces trois là ont touché 2500 € chacune, pour les six autres, nous vous demandons d'accepter de leur verser 2500 € chacune.

**Monsieur le Maire** : intervention du groupe Union pour Antibes Juan les Pins.

**Madame VERCNOCKE** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, en fait c'est une intervention sur ces deux délibérations que le hasard a jointes tout à fait comme cela, accidentellement. Alors vous vous doutez bien,

Monsieur le Maire, et autre quarante huitards illustres de cette salle, vous ne m'en voulez pas pour ce néologisme ?

**Monsieur le Maire** : pas du tout ! On avait vingt ans en 1968, ce n'est pas si mal que ça !

**Madame VERCNOCKE** : voilà cela a une petite connotation ! Bien entendu personne n'a rien contre cette Amicale et cette Association dont j'aimerais d'ailleurs personnellement faire partie mais malheureusement je suis née un peu trop tôt !

**Monsieur le Maire** : cela ne fait rien, ils prennent tout le monde vous savez !

**Madame VERCNOCKE** : la comparaison en réalité qui résulte de ces deux questions associées par hasard est la suivante : nous avons décidé en Commission il y a déjà un certain temps d'être plus rigoureux, moins généreux avec l'ensemble des associations antiboises, compte tenu des circonstances bien entendu, mais il est vrai que nous n'avons pas élaboré une vraie vision synthétique de leurs activités.

En effet, les amicales de type 48 sont nombreuses, je suis désolée, je n'ai pas eu le temps matériel de les répertorier mais je suis sûre qu'il y en a pas mal dans notre ville et leurs activités sont à peu près toujours du même type, c'est-à-dire repas, thé dansant, loto, évènement, rallye, etc. Pour faire moi-même d'ailleurs partie de quelques amicales dont certaines ne sont pas subventionnées, j'en connais bien les activités.

Alors que lorsqu'on met en parallèle la subvention qui leur est accordée- là le retard a fait que c'est en moyenne 5000 € avec celles des associations qui sont engagées dans ce traditionnel Corso fleuri- on est quand même incité à réfléchir parce que la subvention paraît quand même assez modeste pour ce qui est demandé aux associations qui y participent. Alors il s'agit de créer puis d'élaborer des chars qui sont coûteux, qui dépendent du prix et de la disponibilité des fleurs et qui demandent donc un gros travail de conception et de réalisation. Et cette activité relève, à juste titre, comme on vous l'a dit, du Tourisme et de la Culture parce qu'il y a un rayonnement très important qui s'en dégage pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes.

Donc le but de cette intervention c'est tout simplement d'engager une réflexion sur le rayonnement des associations, à l'extérieur du cercle de leurs adhérents, de leurs amis directs, pour lier éventuellement ce rayonnement à l'attribution des subventions et à leur montant. Voilà tout simplement pour établir un nouveau critère.

Bien entendu nous votons ces deux délibérations. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : pour information hier l'Amicale 48 a invité toutes les personnes âgées, nécessiteuses de la Ville pour faire un repas. Donc effectivement, on tient compte du retentissement social. Il ne faut pas laisser croire que ces associations limitent leurs activités à faire des lotos et des repas en commun. Généralement, ils ont une action de lien social entre eux mais aussi de lien social d'ouverture et de solidarité envers les autres. Combien de fois je vois, quelquefois d'ailleurs dans la presse, que telle association a fait telle action caritative, est venue en aide, a apporté son soutien au CCAS, etc.

Merci de votre intervention, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité,**

## **MADAME SUZANNE TROTOBAS**

14-1 - JEUNESSE - ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS – ACCUEIL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP – PARTENARIAT AVEC LES INSTITUTS ET LES ASSOCIATIONS - CONVENTION CADRE - ADOPTION

**Madame TROTOBAS** : il s'agit de l'accueil des enfants qui étaient déclarés priorité nationale en 2017 suite à la loi du 11 février 2005.

Dans le cadre du projet éducatif local, la Ville d'Antibes Juan les Pins accueille des enfants et des adolescents porteurs de handicap dans des accueils collectifs de mineurs. Cela favorise la rencontre et le partage d'activités entre tous ces enfants. Au-delà de cet accueil effectué par notre Commune, des actions supplémentaires ont été menées depuis deux ans avec quelques instituts médico-éducatifs. Elles visent à faciliter la mixité des échanges entre des enfants et adolescents des instituts avec les enfants et adolescents

des structures de la Ville gérées par la Direction Jeunesse Loisirs.

La Commune pourra accueillir ce public porteur de handicap accompagné de ses éducateurs dans les structures de la Ville, l'Institut ou l'Association pourra à son tour recevoir des enfants et adolescents accompagnés de ses éducateurs.

Les futures parties ayant une vision commune de l'insertion des personnes handicapées et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, pourront ainsi formaliser leurs relations dans le cadre d'un partenariat actif, aussi il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et conclure ainsi avec les instituts ou associations sur le modèle de cette convention cadre.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions, nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

**MADAME JACQUELINE DOR** – *question rapportée en son absence par Monsieur BARBERIS*

23-1 - PETITE ENFANCE – INTERVENTION D'UN PRATICIEN HOSPITALIER EN QUALITE DE MEDECIN REFERENT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame DOR** : Monsieur le Maire, il s'agit de renouveler une convention qui lie la Ville d'Antibes, le Centre Hospitalier de Juan les Pins et un praticien hospitalier, spécialiste en pédiatrie, pour que celui-ci puisse continuer à apporter ses compétences au Service de la Petite Enfance.

**Monsieur le Maire** : intervention du Groupe PS

**Madame MURATORE** : notre intervention ne porte pas sur la participation du pédiatre au sein des structures de la Petite Enfance, ce qui est indispensable, mais nous sommes troublés par le fait qu'il s'agisse d'un praticien hospitalier, déjà à temps plein à l'Hôpital. Il me semble qu'il devrait être possible de trouver un pédiatre qui ne soit pas déjà salarié à temps plein par ailleurs, merci.

**Monsieur le Maire** : plutôt que médecin public, médecin libéral, c'est cela ? Je n'ai pas bien compris là.

**Madame MURATORE** : non un médecin qui ne soit pas déjà à temps plein. Il y a des jeunes médecins qui sont sur des temps partiels,

**Monsieur le Maire** : libéral

**Madame MURATORE** : non pas forcément libéral, pourquoi ? Il y a des médecins..

**Monsieur le Maire** : s'il est à temps partiel, il est libéral. Vous êtes pour que ce soit attribué à un médecin libéral plutôt qu'à un praticien hospitalier.

**Madame MURATORE** : pas forcément libéral..

**Monsieur le Maire** : vous connaissez le statut des praticiens hospitaliers ? Ils ont le droit de faire deux demi journées par semaine dans le cadre de l'intérêt général et il me semble que c'est l'intérêt général. Et quand ils font cela, ils ne font pas de l'activité privée. Donc est ce que vous préférez cette activité là ou une activité à l'hôpital. Est ce que vous préférez un praticien hospitalier ou un médecin libéral. Vous répondez avec votre vote. Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité,

Je vous remercie.

*Départ de Monsieur BARBERIS – La procuration de Madame DOR s'annule.*

*Présents : 34 / Procurations : 11 / Absents : 4*

**MADAME MARGUERITE BLAZY** – *questions rapportées en son absence par Madame TORRES – FORET - DODELIN*

27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - PARTITIONS MUSICALES - COPIES - CONVENTION AVEC LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (S.E.A.M.) - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame TORRES FORET DODELIN** : il s'agit effectivement de la signature d'une convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique qui permet la photocopie d'œuvres protégées, supports pédagogiques pour les élèves du Conservatoire. Donc dix pages de photocopie par élève et par an pour une somme modeste de 1321 € parce que nous sommes adhérents à l'Association française d'Enseignement musical.

**Monsieur le Maire** : c'est très bien, il n'y a pas d'interventions ? Qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

27-2 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE COLLEGE DE LA FONTONNE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame TORRES FORET DODELIN** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, l'objectif de cette convention est d'établir un partenariat culturel entre la Commune et le Collège, destiné à concevoir et à mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égalité de tous à la culture.

La convention permet de fixer les modalités des rencontres prévues au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique et s'adresse aux élèves de 6<sup>ème</sup> à orientation musicale du Collège portant entre autre sur la découverte d'instruments, leur présentation, leur écoute mais aussi un éveil théâtral pour les classes de français, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

27-3 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - ENFANTS HOSPITALISES - ENSEIGNEMENT MUSICAL ADAPTE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Madame TORRES FORET DODELIN** : Monsieur le Maire, une belle délibération qui est présentée là. Avec la collaboration du Conservatoire, l'Hôpital de Jour organise un atelier thérapeutique, la musique comme thérapie, nommée « sens et musique » au bénéfice d'un groupe d'enfants, six enfants en moyenne, pris en charge en hospitalisation séquentielle à l'Hôpital de Jour Alliance, à raison d'une séance tous les mardis de 14 h à 14 h 30, dans une salle du Conservatoire, afin d'offrir à ces enfants l'accès à la pratique musicale à travers un enseignement adapté à leurs compétences. Les séances ont lieu sous la direction d'un professeur du Conservatoire, assisté d'une infirmière de l'hôpital, d'une éducatrice, et enfin avec la collaboration du pédo-psychiatre, responsable des soins à ces enfants, âgés de 4-5 ans, atteints de troubles graves du développement et de la personnalité et encadrés par cette équipe médicale spécialisée.

C'est une délibération très importante et Mme BLAZY souhaitait que j'insiste effectivement sur cette convention avec l'Hôpital.

**Monsieur le Maire** : elle a raison. Il y a des petits moments comme cela où l'on passe des délibérations et parce qu'elles font l'unanimité, on a un peu l'impression qu'elles peuvent être escamotées dans le temps alors qu'on s'appesantit quelquefois sur des détails qui nous opposent.

Cette action de qualité est menée par le Conservatoire de Musique sur des enfants en grande situation de souffrance et de handicap, hospitalisés. C'est une action remarquable. Donc, je tiens à féliciter tous ceux qui y participent, le Conservatoire bien sûr, Mme Blazy qui l'a mis en place, mais je vous invite de réfléchir à ce type d'actions et je dois dire que cela n'a pas été suscité par la Municipalité. C'est quelque chose qui s'est fait spontanément sur des rencontres, sur des engagements d'hommes et de femmes, sur quelque chose qui me



paraît essentiel et lorsque l'on voit les progrès que font ces enfants en situation de handicap psychique au travers de la musique, on se dit que vraiment, heureusement qu'on a des médecins hospitaliers et des artistes comme cela dans la Ville d'Antibes. C'est une chance que l'on a

Je ne pose pas la question sur qui intervient, qui est contre, qui s'abstient, car je sais que vous êtes tous solidaires sur cette délibération

**Adopté à l'unanimité**

## **MONSIEUR YVES DAHAN**

29-1 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - REALISATION D'UN GUIDE DES COLLECTIONS DU MUSEE « DES OBJETS QUI RACONTENT L'HISTOIRE » - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITES

**Monsieur DAHAN** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit pour le Musée Archéologique de faire réaliser et mettre en vente un ouvrage présentant une vingtaine d'objets qui sont parmi les plus remarquables de la Collection permanente, chaque objet faisant preuve d'une image avec une notice détaillée.

Il est donc précisé que le Musée archéologique fournira non seulement les textes et l'iconographie libre de droit et que l'éditeur se chargera de la maquette et de l'édition ainsi que de la diffusion de l'ouvrage. C'est dans ce cadre qu'il est proposé le préachat et la mise en vente d'environ 1000 exemplaires à un prix d'achat de 8 € ce qui représentera une recette de 9 400 Euros.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pas d'interventions. Pas de vote contre. Pas d'abstentions

**Adopté à l'unanimité.**

29-2 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - JOURNEES DE L'ARCHEOLOGIE - APPLICATION DE LA GRATUITE D'ENTREE

**Monsieur DAHAN** : au début de l'année 2011, une opération d'archéologie préventive a été réalisée avec l'INRAP ce qui a permis de mettre à jour un des tronçons de l'aqueduc romain de la Fontvieille. La fouille a révélé à ce moment, la présence d'un cimetière de la fin de l'Antiquité. Les résultats de cette fouille seront exposés au musée d'archéologie lors d'une opération qui commencera le 21 mai.

Pour les deux premiers jours de cette inauguration et à l'occasion des journées archéologiques, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la gratuité de ces deux jours.

**Monsieur le Maire** : Pas d'interventions. Pas de votes contre. Pas d'absentions.

**Adopté à l'unanimité.**

34-1 - PLATEAU DE LA GAROUBE – CHAPELLE DU CALVAIRE ET ATELIER – TRAVAUX DE REFECTION – AUTORISATION D'URBANISME - DEMANDE DE SUBVENTIONS – *question rapportée en son absence par Madame TORRES – FORET – DODELIN*

**Madame TORRES FORET DODELIN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la chapelle du Calvaire située sur le domaine de la Garoupe présente un aspect dégradé, indigne du site. Afin de préserver cet édifice désaffecté ainsi que l'atelier y adossé – Atelier COGNE, il convient de réaliser des travaux de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine. Une autorisation d'urbanisme est nécessaire avant tout commencement de travaux.

Il est proposé de procéder, dans un premier temps, à la réfection de l'ensemble de la toiture y compris la toiture terrasse. Il est précisé que ces travaux sont estimés à 120 000 Euros.

Ce sont des travaux d'étanchéité essentiellement.

**Monsieur le Maire** : Il y a des demandes de subventions je suppose ?

Oui. CASA. D'accord. Intervention la Gauche l'Ecologie.

**Monsieur LA SPESA** : nous sommes en phase avec ce qui est présenté dans le rapport, notamment sur le besoin de sauvegarder et de mettre en valeur cet ensemble.

Nous souhaiterions quand même savoir exactement, avant de voter la délibération, à quelle destination finale

seront affectés la chapelle et l'atelier. Nous avons noté que la vocation du site de la Garoupe est fortement touristique et culturelle. Mais nous, nous souhaiterions que l'utilisation de la chapelle et de l'atelier soit uniquement réservée à l'activité culturelle. Il est vrai que le plateau fut un lieu d'adoration de diverses divinités avant la venue des religieux. Mais, aujourd'hui, la chapelle et l'atelier doivent être gérés dans le cadre de la laïcité. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** je n'avais pas l'intention d'y faire des messes et de le demander à l'évêque. C'est totalement déclassé d'un point de vue religieux. Il n'y a pas de problèmes là-dessus.

Qu'est ce qu'on en fait ? Franchement, je n'en sais rien. Si vous regardez les locaux que je suis allé visiter, tout d'abord, il y a un atelier « COGNE ». Ce Monsieur COGNE a fait de la sculpture conventionnelle va-t-on dire en phase avec la politique de son temps et souvent, dans un temps qui ressemble au triomphe des années 40. Cela n'enlève rien à l'artiste. Je me vois mal quand même, exposer le buste de MUSSOLINI. Disons donc les choses tranquillement.

Pour autant, il y a d'autres œuvres de COGNE dont on possède des plâtres qui ne sont pas de mauvaise qualité mais qui sont un peu dans le style classique, pompeux que l'on peut imaginer dans cette période de l'Histoire.

Le deuxième est qu'ensuite, cet atelier a été occupé par celui a fait les sculptures de la gare de Juan Les Pins, qui était une figure de la ville d'Antibes. J'assume complètement le fait de ne pas avoir délogé Monsieur GIANANGELLI et en particulier, dans la période où il a été malade à la fin de sa vie.

Deux ans après son décès, j'ai demandé à ce que l'on fasse un inventaire du site qui est caractérisé par deux endroits. D'abord, il y a une vieille chapelle qui est une petite chapelle classique qui n'en a plus la valeur. Je rassure tout le monde sur ce sujet. Mais, elle a une valeur patrimoniale et historique. Et puis, attendant, il y a un atelier, dit l'atelier « COGNE », dans lequel, il n'y a aucun sanitaire et des marches. C'est donc inaccessible au public, aux personnes handicapées. Il n'y a aucun point d'eau. Il faut réfléchir aux travaux que l'on devrait y faire et qui pourraient l'être en fonction de la destination des lieux.

On peut tout imaginer à cet endroit mais on ne peut pas imaginer, même un atelier d'artiste, car il faudrait, au minimum, des sanitaires. On pourrait imaginer des expositions parce qu'il y a des sanitaires proches du sanctuaire et qui pourraient permettre d'ouvrir aux visites cet espace. Mais pour y montrer quoi ? Des ex-voto que l'on ne peut pas montrer de l'autre côté ? L'ex-voto a quelque chose de sympathique et de symbolique mais n'a pas une valeur artistique importante. J'ai, par ailleurs, demandé que l'on fasse un inventaire des ex-voto. L'ex-voto, et ne croyez pas que je parle en dehors de la laïcité, est un remerciement religieux à une situation particulière. Ce peut être l'ex-voto du marin pris dans la tempête dans les années 1800, construisant une maquette et qui la donne en remerciement à la Vierge qui lui a fait éviter les récifs. Cela a une valeur symbolique et traditionnelle. Et de temps en temps, il y a un petit dessin qui dit : « Merci de m'avoir fait réussir au baccalauréat ».

Je me permets, même pour ceux qui croient au ciel, d'avoir un léger doute sur l'intervention divine sur la réussite au baccalauréat et sur la valeur traditionnelle et patrimoniale de l'œuvre donnée.

Il faut donc faire un tri. Et dans ce tri, il y a tout ce qui est marin, avec la connotation dont je viens de vous parler et qui existe dans d'autres endroits de France. Et puis, il y a ce qui est purement anecdotique et sympathique mais qui n'a pas de valeur patrimoniale. Ce tri est donc à faire.

Et en même temps, il faut se demander ce que l'on fait à l'endroit du Calvaire et à l'endroit de l'atelier COGNE. Je n'ai pas exploré toutes les pistes. Et je vous demande d'y réfléchir tous.

Mais la première des choses à faire est d'empêcher que la situation ne se dégrade. Or, l'étanchéité est mauvaise. Il faut donc refaire le toit. On part de la base que l'on ne va pas laisser se dégrader ce patrimoine qui a une valeur certaine et importante sur le Calvaire mais qui n'est pas un inventaire classé, et l'atelier COGNE lui, qui n'a aucune valeur patrimoniale, si ce n'est qu'il est sur le site de la Garoupe.

Donc, la délibération n'a pas d'objectif et de finalité. Elle a simplement un objectif de préservation d'un site pour lequel nous réfléchissons à l'utilité.

Dans ce contexte, je vous propose le vote de la délibération. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Je suis preneur d'idées

**Adopté à l'unanimité.**

## MADAME KHERA BADAOU

36-1 - JEUNESSE - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

**Madame BADAOU** : les accueils collectifs de mineurs ont généré en 2010 près de 68.130 journées enfants. La Commune envisage le renouvellement et l'acquisition du matériel pédagogique d'investissement relatif aux équipements, installations, jeux ou instruments de musique. La subvention demandée par la Commune à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes est de 21.000 € et représente 50 % du montant total des investissements.

**Monsieur le Maire** : pas d'interventions ? Qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

## MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - AMENAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUBE ET DU FORT CARRE, SITES APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

38-2 - AMENAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUBE ET DU FORT CARRE, SITES APPARTENANT AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION

**Monsieur GILLI** : Monsieur le Maire, Chers Collègues, cette délibération concerne l'aménagement du bois de la Garoupe et du Fort Carré qui appartiennent, vous le savez, maintenant au Conservatoire du Littoral et qui sont gérés via une convention par le Service des Espaces verts de la Ville d'Antibes.

Donc aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le programme de travaux proposés par le Comité Départemental de Gestion des Sites s'agissant du bois de la Garoupe et du Fort-Carré, et de solliciter les subventions nécessaires auprès du Département pour la première délibération, et la Région PACA pour la seconde et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas d'interventions sur ces deux délibérations. La Région viendra aider et donc on continue à préserver ces deux sites importants du Conservatoire du Littoral, personne est contre ? Pas d'abstentions ?

**Adopté à l'unanimité.**

La prochaine séance sera notamment consacrée aux questions orales. Il y aura deux séances : une session de questions orales et une séance classique de délibérations qui ne soit pas trop chargée. Il y aura une interruption de séance entre les questions et les délibérations, c'est le vendredi 13 mai.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI